



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice



COMMISSION DE
LA CEDEAO

**PROJET REGIONAL D'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ ET
DE SYSTÈMES DE STOCKAGE D'ÉNERGIE PAR BATTERIES (ECOREAB)
(P167569) - MAURITANIE**

**Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
(PMPP) pour la Mauritanie**

Février 2021

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	3
Liste des abréviations	4
1 INTRODUCTION	5
1.1 Contexte et Justification du Projet	5
1.2 Principes et objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes	6
1.2.1 Principes	6
1.2.2 Objectifs	6
1.3 Rappel des exigences de la NES N°10	8
2.2 Localisation Géographique de la Zone du projet	10
2.3 Description sommaire du projet.....	11
3 RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS.....	13
4.1 Résumé des activités déjà engagées.....	14
4.2 Activités envisagées	15
4.2.1 Information et sensibilisation sur le projet et ses risques et impacts potentiels	15
4.2.2 Consultation et participation des parties prenantes	15
5 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	17
5.1 Inventaire des Parties Prenantes	17
5.2 Identification de Catégorie de Parties Prenantes.....	18
5.2.1 Parties prenantes intéressées	18
5.2.2 Parties prenantes affectées ou susceptibles de l'être	18
5.2.3 Groupes vulnérables	19
i. Population vulnérable potentiellement exposée.....	19
ii. Propriétaires terriens et les institutions qui gèrent les terres.....	20
iii. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables.....	20
5.2.4 Autres parties concernées	21
5.3 Analyse des Parties Prenantes	21
5.3.1 Relations entre Parties Prenantes.....	22
5.3.2 Intérêts et Influences des Parties Prenantes	22
5.4 Synthèse des besoins des parties prenantes au projet.....	25
5.4.1 Cartographie des parties prenantes et niveau de consultation.....	25
5.4.2 Élaborer une base de données des parties prenantes.....	25

6 PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	26
6.1 Objectifs et Calendrier du Programme de mobilisation des parties prenantes.....	26
6.2 Stratégie de diffusion des informations	26
6.2.1 Stratégie de consultations et participations du Public	29
6.2.2 Stratégie de prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	29
6.2.3 Examen des commentaires	32
i. Phases de mise en œuvre du Projet.....	32
ii. Ressources.....	32
iii Fonctions de gestion et responsabilités	32
7 Ressources et Responsabilités pour la mise en œuvre des activités de consultation et de participation des parties prenantes	34
7.1 Ressources	34
7.2 Rôles et Responsabilités de Gestion et de Mise en Œuvre du PMPP	34
7.2.1 Entité de coordination et de mise en œuvre	34
7.2.2 Entité d'appui à la mise en œuvre	34
9.1 Fonctionnement du dispositif opérationnel de gestion des risques émergents	36
9.2 Étapes de prises en charge	37
9.3 Procédure de traitement des plaintes spécifiques	39
9.4 Procédure de traitement des plaintes confidentielles	39
9.5 Rôles et responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes.....	39
9.6 Monitoring des délais du mécanisme de gestion des plaintes	40
9.7 Suivi évaluation	40
9.8 Coût du mécanisme de Gestion des Plaintes.....	40
9.9 Le Code de Conduite.....	41
10 SUIVI ET ELABORATION DES RAPPORTS DU PROGRAMME DE MOBILISATION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION	42
10.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi	42
10.2. Rapports aux groupes de parties prenantes.....	42
11 SYNTHÈSE DES COUTS	43
CONCLUSION	44

BIBLIOGRAPHIE	45
Annexe 1 : Modèle du plan de consultation des parties prenantes	46
Annexe 2 : Modèle de synthèse des besoins des parties prenantes	46
Annexe 3 : Modèle de la stratégie de diffusion des informations	46
Annexe 4 - Cadre de mobilisation des parties prenantes (CMPP)	47
Annexe 6 : Comptes Rendus de consultations des parties prenantes dans les 6 zones du Projet	49
6.1 Annexe : Compte Rendu de consultation des parties prenantes - Sélibaby	49
Annexe 6.2 : Compte Rendu de consultation des parties prenantes - Mbout.....	52
6.3 Annexe: Compte Rendu de consultation des parties prenantes - Kaédi	55
6.4 Annexe: Compte Rendu de consultation des parties prenantes - Boghé	58
6.5 Annexe : Compte Rendu de consultation des parties prenantes - Rosso	61
6.6 Annexe: Compte Rendu de consultation des parties prenantes – Nouakchott Ouest.....	66
Annexe 7: Lettre d'introduction de la CEDEAO visée par les Autorités au passage de la mission	72
Annexe 8 : Lettre d'introduction du Directeur de l'Electricité.....	73

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 : Objectifs du plan de mobilisation des parties prenantes	10
Tableau 2 : Evaluation du Pouvoir des Parties Prenantes par catégorie.....	25
Tableau 3 : Parties concernées par le projet.....	26
Tableau 4 : Synthèse de la Stratégie de diffusion des informations.....	30
Tableau 5 : Stratégie pour les consultations et participation du public dans le cadre du ECOREAB.....	33
Tableau 6 : Budget du PMPP.....	38
Tableau 7: Catégorie de plaintes et traitements	41
Tableau 8 : Cout estimatif de mise en œuvre du MGP dans toutes les six localité...	43
Tableau 9 : Synthèse des couts du PMPP et du MGP du Projet	45

Figures

Figure 1 : Emplacement du projet de ligne électrique.....	13
Figure 2 : Processus d'identification et d'engagement des parties prenantes	17
Figure 3 : Cartographie des Parties Prenantes.....	25

Liste des abréviations

CE	Centrales Electriques
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
COVID-19	Maladie du Coronavirus 2019
EAS/HS	Exploitation et abus sexuels /Harcèlement sexuel
ECOREAB	Projet Régional D’accès à l’électricité et de Systèmes De Stockage d’énergie par Batteries
EES	Expert Environnemental et Social
EIES	Etude d’Impact Environnemental et Social
LE	Lignes Electriques
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	Normes Environnementales et Sociales
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
OSC	Organisation de la Société Civile
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
RSE	Responsabilité Sociale d’Entreprises
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
VBG	Violence Basée sur le Genre

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte et Justification du Projet

En Mauritanie, à l'instar des autres pays, l'électricité est un facteur essentiel du progrès économique et social qui procure un bien-être aux populations en contribuant à l'amélioration des conditions de vie par la dynamisation des secteurs économiques productifs ainsi que des secteurs sociaux essentiels tels que l'éducation, l'agriculture, la santé, etc., et par l'accès aux moyens de communication.

Les services énergétiques d'électricité constituent de ce fait, une réponse à apporter aux besoins essentiels des populations et notamment les plus défavorisées. Toutefois, le secteur de l'électricité dans la rive droite du fleuve Sénégal est encore marqué par la pénurie d'énergie due à absence ou à l'insuffisance des réseaux de distribution.

Cette situation joue un rôle déterminant dans la persistance de la pauvreté au sein des populations en général et particulièrement des populations rurales qui dépendent en grande partie du bois de feu pour la satisfaction de leurs besoins énergétiques, mais également les coûts exorbitants de gas-oil de pompage pèsent lourdement sur le compte d'exploitation des principales typologies agricoles. Ainsi, la fourniture de l'électricité demeure donc un enjeu majeur et s'inscrit clairement dans la problématique du développement en Mauritanie telle que diagnostiquée dans la stratégie sectorielle de l'Energie et de la stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP). Face à cette situation d'absence ou d'insuffisance des capacités de distribution de l'électricité aux populations aussi bien rurales qu'urbaines, la Mauritanie a engagé des actions urgentes pour apporter une réponse aux besoins sans cesse croissants des populations en matière d'électricité.

C'est dans ce cadre et au titre de son partenariat avec la CEDEAO que la Mauritanie a bénéficié d'un financement pour étendre son réseau d'électricité dans les localités qui en sont dépourvues, le long du fleuve Sénégal et aux environs de Nouakchott, pour permettre aux populations d'avoir accès à l'électricité. Ce financement intervient à travers un projet consolidé de la CEDEAO dénommé Projet Régional d'Accès à l'Electricité et de Systèmes de Stockage d'Energie par Batteries (ECO-REAB), financé par la Banque mondiale.

Le projet proposé financera des travaux en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. En Mauritanie, le projet développera l'électrification rurale grâce à la densification du réseau autour des sous-stations de l'interconnexion OMVS le long de la zone fragile de la frontière sud avec le Sénégal. Au Sénégal, le projet électrifiera les communautés autour des sous-stations de l'OMVG en Casamance. Au Niger, le projet électrifiera les communautés le long des interconnexions Niger-Nigeria dans la zone du fleuve et le centre-est, la dernière étant l'une des zones de drapeau rouge du Niger. Le projet vise à donner accès à environ 1,8 million de personnes dans les trois pays. Le projet vise à augmenter les taux d'accès en Mauritanie de 43 à 56 pour cent, au Sénégal de 62 à 67 pour cent; et Niger de 20 à 22,5 pour cent.

En Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger, le projet proposé financera des équipements BESS (*Battery Energy Storage Systems*) pour soutenir la synchronisation, pour favoriser le marché régional de l'énergie en soutenant l'intégration des énergies renouvelables variables et en fournissant des services auxiliaires, et améliorer la stabilité du réseau régional et sa fiabilité en augmentant la réserve d'énergie en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger. En outre, le projet proposé vise à construire l'institution régionale ERERA. Ces résultats peuvent être atteints efficacement en adoptant l'approche régionale pour les raisons suivantes: (i) la synchronisation du système nécessite une approche holistique pour optimiser les investissements;

(ii) des économies d'échelle par une mise en œuvre conjointe au niveau de la CEDEAO qu'il ne serait pas possible de réaliser dans le cadre d'une approche à un seul pays; (iii) un programme régional peut garantir que tous les pays adopteront un équipement standard de qualité harmonisé et similaire, et (iv) l'appui institutionnel aux institutions clés ERERA et ICC ne peut être obtenu que dans le cadre d'une approche régionale.

1.2 Principes et objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

1.2.1 Principes

Les principes qui seront utilisés par ECO-REAB en Mauritanie dans la conception de ses mesures et procédures qui sous-tendent l'engagement des parties prenantes découlent des exigences nationales en vigueur et de celles du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale ; à savoir :

- L'engagement visera à fournir aux parties prenantes directement touchées par le projet, dont les communautés locales, et aux parties prenantes intéressées, l'accès à des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles, culturellement appropriées et sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation.
- la participation des parties prenantes comprendra: l'identification et l'analyse des parties prenantes; la planification de l'engagement des parties prenantes; la divulgation de l'information ; la consultation et la participation; le mécanisme de gestion des plaintes et les rapports continus aux parties prenantes concernées.
- les exigences de la législation nationale en matière d'information et de consultation du public seront satisfaites.

1.2.2 Objectifs

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), préparé pour le Projet ECO_REAB de la Mauritanie, décrit les processus d'information, de consultations et de participation publiques et la divulgation d'information entreprise à ce jour, ainsi que l'engagement prévu pour les phases opérationnelles du projet. Il est préparé conformément à la réglementation Mauritanienne en vigueur, et aux standards de la Banque mondiale en vigueur depuis le 1^{er} Octobre, 2018.

Le PMPP est un outil de gestion du dialogue permanent entre le projet et ses parties prenantes et vise à assurer au projet, durant tout son cycle de vie, des liens de collaboration et de bon voisinage, tant en interne qu'avec les communautés qu'il affecte et un engagement actif des autres parties qu'il concerne d'une manière ou d'une autre. L'objectif global du présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du Projet est de se conformer scrupuleusement aux exigences de la NES 10.

Plus spécifiquement, ce Plan vise à :

- identifier systématiquement et exhaustivement toutes les parties prenantes affectées par le projet, concernées par le projet ou susceptibles d'avoir une influence sur le projet ;
- établir et maintenir un dialogue constructif entre le projet et ses parties prenantes lors des étapes restantes de son cycle de vie en prenant appui, et en tirant les leçons des activités d'information et de consultation conduites jusqu'à maintenant ;
- concevoir et planifier la mise en œuvre des activités d'information et de consultation du projet avec ses parties prenantes de manière appropriée, efficace et accessible ;
- assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et de participation, et concevoir les outils qui

garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue ;

- partager l'information et dialoguer de façon inclusive sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat d'appropriation, de responsabilisation sociale et de confiance entre les parties prenantes et le Projet
- guider la conception et la mise en œuvre du Projet et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- mettre en place un mécanisme participatif de gestion des plaintes qui permette l'expression et le traitement à l'amiable des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le projet ou qui subissent des violences basées sur le genre (VBG), avec comme dernier recours l'usage du système judiciaire pour le respect du droit humain des plaignants.

Par conséquent, le présent PMPP qui est intégré à l'évaluation environnementale et sociale et à la conception et la mise en œuvre du Projet, tel que préconisé dans la NES n°1, décrit les moyens, les échéanciers et modalités de mobilisation des parties prenantes du projet.

Il discute également du processus de communication avec les parties prenantes aux fins de recueillir leurs avis et préoccupations, d'une part, et de leur fournir un retour d'information concernant le projet et toute activité y liée, d'autre part.

Tableau 1 : Objectifs du plan de mobilisation des parties prenantes

Objectifs	Justification
Identifier l'ensemble des acteurs concernés par le Projet	Impliquer autant d'acteurs que possible facilitera la communication inclusive et permettra de réunir un maximum de préoccupations et de questions.
Réaliser la cartographie des parties prenantes du Projet	Pour faciliter la gestion des parties prenantes par zone et par activité.
Diffuser l'information sur le Projet ECOREAB-Mauritanie de façon précise, ouverte et transparente	Veiller à ce que les parties prenantes, en particulier celles qui sont directement affectées par le projet, puissent disposer d'informations justes et crédibles qui leur permettront de faire des commentaires avisés et de faire des planifications pour l'avenir. Cette approche ouverte (franche, directe), accessible à tous et transparente est essentielle pour réduire les niveaux d'incertitude et d'inquiétude. L'information doit permettre aux parties concernées une meilleure compréhension des risques, impacts et bénéfices potentiels du Projet.
Recueillir les informations nécessaires aux études environnementales, sociales et techniques	Les personnes familières au milieu local peuvent fournir des informations sur le milieu local et son utilisation qui seront utiles aux études et à la mise en œuvre du Projet. Les informations recueillies des personnes du milieu aideront à ce que le Projet réponde à leurs besoins. Ceci comprendra une analyse des risques de violence basée sur le genre (VBG), exploitation et abus sexuel (EAS), et harcèlement sexuel (HS) liée aux activités du projet.
Créer des partenariats pour promouvoir une interaction constructive entre toutes les parties	Développer des relations de confiance entre le Projet ECOREAB Mauritanie et les parties prenantes contribuera à des interactions proactives afin d'éviter, si possible, les conflits inutiles basés sur la

	rumeur, la sous information et la désinformation. Identifier les structures et processus à travers lesquels les conflits et plaintes seront gérés au lieu de tenter de les étouffer ; donnant ainsi au Projet une meilleure compréhension des problèmes et attentes des parties prenantes et augmentant de ce fait les possibilités d'accroître la valeur ajoutée du Projet aux parties prenantes locales. En réponse aux risques de VBG/EAS/HS identifiée, le projet préparera un plan de prévention et de prise en charge des VBG/EAS/HS, parallèlement au mécanisme de gestion des plaintes (voir ci-dessous) et le mettra en œuvre.
Enregistrer et adresser les griefs, préoccupations, questions et suggestions du public	Documenter les griefs et préoccupations des parties prenantes aide à retracer et à motiver la prise de décisions. Ceci permet d'intégrer les parties prenantes dans la conception et la planification des activités du Projet. Ceci comprendra la consultation régulière avec les membres communautaires, notamment des femmes, pour garantir que les points d'entrée et le mécanisme conçu pour gérer les plaintes soient accessibles et que les services fournis soient adaptés aux besoins des survivantes en cas d'incidents de VBG/EAS/HS. Le projet élaborera aussi un plan de travail et de renforcement des capacités des membres des différentes commissions de gestion des plaintes, y compris sur la gestion éthique et le référencement vers des services pour les plaintes VBG/EAS/HS.
Gérer les attentes des parties prenantes	Les attentes, positives et négatives, sont souvent disproportionnées par rapport aux réalités d'un projet. C'est particulièrement vrai dans les zones d'extrême pauvreté avec un développement limité et des prestations de service faibles. Veiller à ce que les attentes soient maintenues à des niveaux réalistes. Limiter les attentes et frustrations des parties directement concernées au stade de mise en œuvre du Projet. Les frustrations et les attentes non satisfaites sont des déclencheurs clés de conflits qui nécessitent une atténuation et une gestion.
Satisfaire aux exigences nationales et internationales	Assurer la conformité à la réglementation permet d'éviter les potentiels retards du Projet ECOREAB- Mauritanie sur la base de questions de procédure plutôt que celles de fond.

1.3 Rappel des exigences de la NES N°10

La NES n°10 du CES de la Banque mondiale s'applique à tous les projets financés par la Banque à travers le Financement dédié aux projets d'investissement :

- L'Emprunteur devra mener les échanges avec les parties prenantes concernées, comme étant une partie intégrante de l'évaluation environnementale et sociale du projet et de sa mise en œuvre, tel que décrit dans la NES n°1 ;
- Les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet ;

- Les Emprunteurs organiseront des consultations et participations significatives avec l'ensemble des parties prenantes et leurs fourniront des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et en les consultant d'une manière culturellement appropriée, et libre de toute manipulation, ingérence, contrainte et intimidation ;
- Le processus de consultation et de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification sur la manière dont la consultation avec les parties prenantes se produira ; (iii) la diffusion de l'information ; (iv) la consultation avec les parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) le retour d'information aux parties prenantes ;
- L'Emprunteur conservera, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté de la participation des parties prenantes, y compris une description des parties prenantes consultées, un résumé des commentaires reçus et une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, ou les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Objectifs de Développement et Activités du Projet

2.1.1 Objectif de développement de projet

L'objectif de développement du projet est d'augmenter l'accès au réseau électrique en Mauritanie, au Niger et au Sénégal, et d'améliorer la capacité du système électrique pour garantir un fonctionnement synchrone du système électrique de la CEDEAO. En un mot, c'est d'améliorer les opportunités d'accès aux services d'électricité et la gouvernance sectorielle des services publics d'électricité en tant que prérequis d'investissement dans le sous-secteur de l'électricité des États membres de la CEDEAO.

Le projet mesurera le nombre de bénéficiaires directs dans la région sous forme de personnes ayant accès à l'électricité grâce aux branchements domestiques. Compte tenu du grand nombre et de la répartition nationale des bénéficiaires, on suppose que le pourcentage de femmes est pratiquement équivalent à la moyenne nationale. Les mesures de sauvegarde, l'assistance technique, les consultations et l'évaluation de l'impact mettent l'accent sur l'égalité des sexes et l'inclusion sociale.

Le projet est pleinement conforme aux objectifs du Cadre de partenariat conjoint des États membres de la CEDEAO et aux priorités stratégiques et gouvernementales, qui met l'accent sur l'accès à l'électricité comme l'une des principales priorités et fait de la gouvernance et des capacités du secteur public le fondement de la stratégie. Le projet devrait atteindre 300 000 raccordements d'ici 2022 (à partir de zéro en 2018).

2.1.2 Indicateurs de résultats au niveau de l'ODP:

- Les personnes bénéficiant d'un service d'électricité nouveau ou amélioré.
- Augmentation du taux d'accès à l'électricité (pourcentage) - par pays
- Capacité ferme supplémentaire pour le contrôle de fréquence fournie (MWh)
- Capacité supplémentaire d'énergie renouvelable (MW)
- Mise à disposition d'une équipe qualifiée pour ERERA pour exploiter le marché de l'électricité

2.2 Localisation Géographique de la Zone du projet

En Mauritanie, la zone du projet est située dans la partie Sud du pays et est une bande d'environ 100 km autour des postes sources de l'OMVS à Sélibabi, M'bout, Kaédi, Boghé et Rosso, se suivant pratiquement le long du fleuve Sénégal, ainsi que du poste source de Nouakchott-Sud. Les lignes MT de raccordement des réseaux de distribution dans les localités à électrifier auront une longueur totale estimée à 3 500 km.

Les bénéficiaires directs du projet sont les 6 régions concernées : Guidimakha (177,707 hbts), Grogol (335,917 hbts), Brakna (312,277 hbts), Trarza (272,773 hbts) et Nouakchott (1,315,000 hbts) totalisant une population d'environ 2,500,000 habitants.

Figure 1 : Emplacement du projet de ligne électrique

Zone du projet ECOWAS-REAP 2 en Mauritanie, avec les postes de Nouakchott, Rosso, Bogué, Kaédi, MBout et Sélibabi



2.3 Description sommaire du projet

ECOREAB, d'un coût de 400 millions USD, couvre la Mauritanie (composante 1), le Mali (composante 2), le Niger (composantes 1 et 2), le Sénégal (composante 1) et la Côte d'Ivoire (composante 2) et intervient après la mise en œuvre de la première phase du projet régional d'accès à l'électricité (REAP, P164044) qui avait concerné la Gambie, la Guinée-Bissau et le Mali.

Ce présent projet fait partie de la composante 1. Ce projet compte étendre et renforcer le réseau moyenne tension et basse tension pour alimenter toutes les localités dans un rayon de 100 km environ autour d'un poste source existant ou d'un réseau existant proche. Il devrait transformer le secteur électrique des localités concernées et leur permettre d'atteindre leur objectif commun (fournir plus d'énergie à plus de consommateurs). Les lignes MT de raccordement des réseaux de distribution dans les localités à électrifier auront une longueur totale estimée à 3 500 km.

Le projet est actuellement au stade de préparation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale, dont le plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP), le cadre de politique de réinstallation (CPR), le plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO), le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), le plan d'engagement environnemental et social (PEES), etc.

L'ensemble du projet sera structuré autour de 4: (i) Conception, fourniture et installation d'infrastructures de distribution d'électricité (moyenne tension et basse tension) pour maximiser les nouvelles connexions ; (ii) Conception, fourniture et installation des équipements BESS ; (iii) Supervision de la construction et conseil technique ; et (iv) Coordination du projet et assistance technique.

Composante 1 : Conception, fourniture et installation de l'infrastructure de distribution d'électricité (coût estimé : 284 millions de dollars EU, dont 284 millions de dollars EU IDA). Ce composant prend spécifiquement en charge la conception détaillée, la fourniture et l'installation de réseaux de distribution à partir des sous-stations WAPP 225/33 kV avec le champ d'application suivant: (a) lignes MT; (b) sous-stations de distribution 1MV / BT; (c) des lignes BT pour étendre la couverture du réseau et maximiser le nombre de nouvelles connexions; et (d) l'équipement de connexion du dernier kilomètre, y compris les points de service, les compteurs prépayés et les cartes prêtes pour les clients BT.

Composante 2 : Conception, fourniture et installation du matériel BESS (coût estimé : 119 millions de dollars EU, dont 119 millions de dollars EU IDA). Cette composante comprend la fourniture et l'installation d'un système de stockage d'énergie par batterie (BESS) de 205 MWH pour fournir un contrôle de fréquence au système d'alimentation WAPP. Il comprend tous les éléments nécessaires pour connecter le système au jeu de barres 225 kV de la sous-station.

Composante 3 : Supervision de la construction et conseil technique (coût estimé : 13 millions USD, dont 13 millions USD IDA). Cette composante financera les coûts liés au recrutement de l'ingénieur du propriétaire qui sera recruté sur une base concurrentielle dans le cadre du projet pour superviser les travaux réalisés dans le cadre des composantes 1 et 2. L'ingénieur du propriétaire surveillera également le respect des instruments de sauvegarde environnementales et sociales liés à la construction.

Composante 4 : Coordination du projet et assistance technique (coût estimé : 48 millions USD, dont 26 millions USD IDA). Dans l'esprit du renforcement des capacités nationales et régionales, cette composante financera une combinaison d'assistance technique et d'appui à la gestion de projet pour aider les bénéficiaires à mettre en œuvre avec succès le projet et à se préparer aux phases futures du programme. Plus précisément, cette composante financera le renforcement des équipes de mise en œuvre des bénéficiaires responsables de la mise en œuvre du projet, les coûts attendus du projet associés à la gestion des garanties hors frais de réinstallation. En outre, cette composante fournira une assistance technique au régulateur régional de l'énergie.

2.4 Bénéficiaires du Projet

De manière plus compréhensive:

1. Les bénéficiaires du projet sont : (i) les personnes vivant dans les zones affectées par le projet, y compris les ménages, les petites entreprises et les institutions publiques, qui seront connectées au réseau électrique, et (ii) les personnes déjà connectées au réseau dont les services seront améliorés. Environ 234 000 ménages seront connectés au réseau. La répartition attendue des bénéficiaires du projet comprend (a) 36 pour cent des ménages avec un revenu de l'ordre de 1,9 USD à 3,1 USD par jour vivant dans les zones périurbaines, et (b) 64 pour cent des ménages avec un revenu inférieur à 1,9 USD par jour vivant dans les zones rurales. En réduisant considérablement ou en éliminant les frais de connexion tout en déployant des compteurs prépayés, le projet devrait avoir un impact transformateur de rendre l'accès abordable à court terme.
2. De plus, l'amélioration de la stabilité du réseau régional et l'intégration des énergies renouvelables variables amélioreront considérablement la fiabilité de l'approvisionnement en électricité dans les pays du projet. Les bénéficiaires ultimes du projet seront les personnes vivant actuellement avec un approvisionnement électrique peu fiable dans les pays de la CEDEAO. Le projet vise à améliorer la qualité et la fiabilité des services d'électricité fournis à 6,5 millions de personnes, dont environ la moitié sont des femmes et dont 300 000 personnes bénéficient d'une électricité constante avec délestage. Le projet contribuera également à renforcer les capacités des services publics dans tous les pays d'exploitation.

3 RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS

Une évaluation environnementale et sociale préliminaire (screening) a établi que le projet n'occasionnera pas d'impacts négatifs significatifs et irréversibles sur l'environnement tant physique qu'humain dans les pays concernés ; et cela a permis la classification de cette phase en Catégorie 'risque modéré' pour le volet environnemental, et en « risque substantiel » pour le volet social à cause de risques potentiels d'acquisition de terres pouvant entraîner/occasionner le déplacement involontaire de personnes, plus particulièrement les déplacements de type économiques.

WORKING DRAFT

4 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

La consultation et la participation des parties prenantes reposent sur une démarche inclusive et participative conduite durant tout le long du cycle du projet, dans le but de construire autour des parties prenantes, une adhésion et un engagement effectifs et efficaces pour l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

Sans être exhaustif, le processus d'information, de consultation et de participation des parties prenantes comprendra les activités suivantes :

- identification et analyse des parties prenantes ;
- planification de la stratégie de consultation et de participation des parties prenantes;
- stratégie de diffusion de l'information ;
- exécution de la consultation et la participation des parties prenantes ;
- gestion des plaintes ;
- stratégie de la rétroactivité (retour de l'information aux parties prenantes).

Le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) également élaboré et le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PEPP) préciseront les modalités de planification et d'exécution du processus de consultation et de participation des parties prenantes concernées par le projet.

A cette étape de la préparation du projet Ecoreab et dans le cadre du présent PMPP, certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et d'autres seront planifiées tout au long du cycle de vie du projet.

4.1 Résumé des activités déjà engagées

A ce jour, les activités engagées par la partie mauritanienne dans le cadre de la préparation du Projet Ecoreab-Mauritanie peuvent se résumer en la mise en place d'un comité chargé de la préparation impliquant les niveaux central et régional, lequel comité a tenu des pourparlers avec les acteurs du secteur de l'électricité en Mauritanie aux fins d'identifier les priorités et les projets en cours. Par ailleurs, ces consultations ont porté sur la définition de la vision et de l'objectif de développement du projet ainsi proposé, sa valeur ajoutée/complémentarité par rapport aux autres projets en cours, les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre des activités du Projet au niveau de la Mauritanie. Ainsi, l'ancrage institutionnel retenu a consisté à confier le projet d'appui au secteur de l'électricité SOMELEC familière avec les politiques opérationnelles de la Banque mondiale, donc responsable de la coordination des activités de Ecoreab pour la partie Mauritanienne. Cette option se justifie par l'expérience et les acquis de SOMELEC dans la coordination d'activités similaires.

Dans le cadre de la préparation du présent PMPP, des consultations avec les parties prenantes ont été réalisées entre début Octobre et fin Novembre 2020. Les objectifs spécifiques des consultations sont : (i) présentation du Projet Ecoreab et fournir aux acteurs intéressés, une information juste et pertinente sur le projet (i.e. Description, composantes et activités envisagées, bienfaits escomptés, durée, structuration institutionnelle, etc.) ; (ii) inviter les acteurs à donner leurs avis sur les propositions ; (iii) instaurer un dialogue inclusif et constructif ; et (iv) asseoir les bases d'une mise en œuvre concertée, engageante et durable. (v) échanges avec les parties prenantes sur les outils de sauvegardes sociales et environnementales, y compris les aspects de santé, hygiène et sécurité au travail, les aspects AES/HS, le Travail des enfants, etc., à savoir : le CGES, le CPR, le PMPP, PEES et le PGMO.

Ces rencontres ont été tenues sous-formes d'entretiens, de consultations publiques dans chacune des 6 localités du projet abritant les centrales OMVS (Nouakchott, Rosso, Boghe, Kaedi, Mbout et Selibaby) relevant administrativement des Wilayas (régions) de Nouakchott, Trarza, Gorgol, Brakna et

Guidimakha respectivement. Lors de ces échanges effectués en langues française, Arabe, Maure et locales.

L'accent a été mis en particulier sur les éventuels cas de Violences Basées sur le Genre (VBG) pendant la mise en œuvre du projet. Ce thème a également été abordé, lors des consultations communautaires/publiques et lors des différentes rencontres notamment avec les femmes et certaines ONG, avec l'appui de facilitatrices spécialisées dans chaque ville et wilaya visitée. Ces dernières seront probablement sollicitées, lors de la mise en œuvre du projet, car les victimes de VBG préfèrent toujours garder silence, n'aiment pas en parler vu les pesanteurs socioculturelles et religieuses sur ces questions ; souvent assimilés à une souillure familiale/voire communautaire.

Sur les six (06) localités visitées, les types de VBG répertoriés lors des consultations sont : le harcèlement sexuel, les injures, le harcèlement moral, la différenciation salariale, bastonnade, mariage forcé.

4.2 Activités envisagées

Les objectifs, activités, risques et impacts potentiels du projet ainsi que les mesures de mitigation applicables seront expliquées en détail aux parties prenantes et leurs avis, préoccupations et attentes seront recueillies et prises en compte entre autres dans ce rapport et dans le CGES ainsi que lors de la mise en œuvre du projet, etc.

4.2.1 Information et sensibilisation sur le projet et ses risques et impacts potentiels

Les différents acteurs ont été consultés, il s'agit des autorités administratives, les élus, les services techniques (environnement, énergie, commerce, industrie), les communautés bénéficiaires du Projet, les organisations non-gouvernementales de la société civile intéressées par le Projet, les autorités religieuses et coutumières locales, ainsi que les médias. Des comptes rendus récapitulant leurs avis, réactions, opinions et recommandations figurent en annexe 6.

Ces acteurs seront mis à contribution pour informer et sensibiliser les populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du projet. Les services techniques déconcentrés seront également impliqués pour l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du projet. Les organisations de la société civile, les ONG et associations locales seront fortement mises à contribution pour informer, sensibiliser, conscientiser, éduquer, et former les personnes qui seront impactées sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet durant toute sa phase de mise en œuvre en Mauritanie.

4.2.2 Consultation et participation des parties prenantes

▪ Rencontres avec les différentes parties prenantes

Plusieurs rencontres avec les parties prenantes et les acteurs intéressés ont été organisées en vue d'une part, de les informer sur le projet et d'autre part de recueillir leurs préoccupations et points de vue. Ces séances de concertation, d'échanges et de partage de connaissances sur le projet et les contextes locaux de mise en œuvre future du projet ont commencé d'abord par des échanges avec les autorités administratives (corps préfectoral) des différents départements concernés, et se sont poursuivis avec les responsables administratifs et techniques, avec les notabilités traditionnelles et se sont achevés par des réunions publiques d'information et de consultation et de participation qui ont été organisées dans les différentes localités concernées.

▪ Rencontre préalable d'information et de consultations avec les autorités administratives locales

Avant la mission de terrain, le consultant a pris les dispositions nécessaires pour informer en amont les personnes ressources via téléphone et/ou email ou simple SMS aux différents Préfets de région/Wilaya , Préfets des départements des zones visitées parmi ces six localités, les informant de la mission du Consultant dans leurs localités respectives, et les invitant à s'impliquer dans la réussite de cette mission de grande importance pour le projet en préparation qui devra desservir leurs localités. A la suite de chaque mail envoyé, le Consultant a joint au téléphone à plusieurs reprises le corps préfectoral pour confirmer son arrivée.

Partout où l'équipe du consultant est passée, elle a été reçue par les différentes autorités. Ces prises de contacts avaient pour but de valider le programme de déroulement de la mission du consultant et d'ores-et-déjà susciter l'engouement de la participation citoyenne dans les efforts de développement du Gouvernement comme c'est le cas de ce projet qui ambitionne d'améliorer les conditions de vie des populations et structures économiques (entreprises, etc.)

Lors de ces différentes rencontres, il a été décidé d'organiser des réunions publiques d'information de l'ensemble du corps préfectoral et des parties prenantes du projet de chaque localité concernée par le projet.

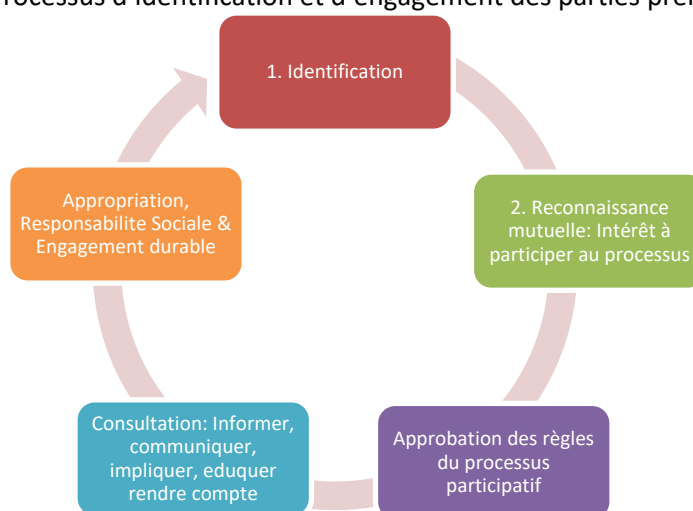
5 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

5.1 Inventaire des Parties Prenantes

En vue de leur mobilisation et engagement active dans la formulation, préparation et mise en œuvre du projet, les parties prenantes du projet Ecoreab- Mauritanie ont été pré-identifiées préalablement aux consultations publiques menées à cette étape du projet.

L'identification des parties prenantes a été complétée au cours des séances de consultations et de participation des potentielles parties prenantes du projet menées lors de la préparation dudit PMPP et, de par son caractère itératif, évoluera naturellement au cours des différentes phases de mise en œuvre du Ecoreab. La figure suivante présente les étapes du processus d'identification des parties prenantes.

Figure 2 : Processus d'identification et d'engagement des parties prenantes



Les parties prenantes identifiées sont constituées d'individus, de groupes d'individus et d'entités et/ou d'organisations qui impactent ou peuvent être impactés par les interventions prévues dans le cadre du projet. Selon leur domaine, leur rôle social et leur pouvoir relationnel, ces parties prenantes sont constituées comme suit :

- Entité de mise en œuvre : UGP-ECOREAB/ SOMELEC/Ministère du Pétrole, Mines et Energie (PMPE)
- Autorités publiques et administratives : Walis (Gouverneurs) du Guidimakha, Gorgol, Brakna, Trarza et Nouakchott et Hakems (Préfets) de Sélibaby, Mbout, Kaédi, Boghé, Rosso, Sebkha, Ksar et Tervagh Zeina
- Ministères (services administratifs et techniques) : Pétrole, Mines et Energie (PMPE) ; Environnement et Développement Durable (MEDD) ; Commerce, Industrie et Tourisme (MCIT)
- Organisations patronales/syndicats du secteur considéré : Fédération Industrie-Commerce-Energie/Union du Patronat Mauritanien
- Collectivités territoriales/locales : Régions (Guidimakha, Gorgol, Brakna, Trarza et Nouakchott) et Communes (Sélibaby, Mbout, Kaédi, Boghé, Rosso, Sebkha, Ksar et Tervagh Zeina)
- Partenaires financiers
- Structures de médiation et de gestion
- Autorités religieuses, culturelles ou traditionnelles
- Acteurs privés
- Organisations de la société civile
- Populations et communautés locales riveraines des sites potentiels du projet
- Bénéficiaires du projet et personnes / communautés affectées par le projet

- Les travailleurs itinérants (i.e. flux de travailleurs à la recherche de travail)
- Groupes vulnérables (*femmes, filles, paysans sans terre et/ou d'enfants, travailleurs informels, personnes vivant avec handicap et/ou souffrantes de maladies chroniques, veuves, personnes âgées, enfants, jeunes, analphabètes, et autres*)
- Médias

5.2 Identification de Catégorie de Parties Prenantes

D'après la NES n°10, le terme « **partie prenante** » se réfère aux personnes ou aux groupes qui : (a) sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le projet (**les parties affectées par le projet**) ; et (b) peuvent avoir un intérêt dans le projet (**les autres parties intéressées**)¹⁰.

Les parties prenantes identifiées sont constituées d'individus, de groupes d'individus et d'entités ou d'organisations qui impactent ou peuvent être impactés par les interventions prévues dans le cadre du projet.

Elles sont groupées sous les trois catégories suivantes :

- les **parties prenantes intéressées** - individus, groupes et entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le Projet et/ou qui pourraient affecter le Projet et le processus de sa mise en œuvre ;
- les **parties prenantes affectées et leur communauté** - personnes, groupes et autres entités qui sont directement ou indirectement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et/ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion ; et
- les **groupes vulnérables** - Personnes et groupes d'individus susceptibles d'être touchés de manière disproportionnée ou davantage défavorisés par le projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

5.2.1 Parties prenantes intéressées

Les parties prenantes intéressées comprennent les quelques sous catégories d'acteurs répertoriés ci-dessus: partenaires financiers du Projet, entités de mise en œuvre, autorités administratives au niveau régional et départemental, services administratifs et techniques de l'Etat au niveau national et régional, collectivités territoriales, secteur privé, structures de médiation et de gestion, organisations de la société civile, médias de grande échelle et au niveau communautaire.

5.2.2 Parties prenantes affectées ou susceptibles de l'être

Les parties prenantes affectées ou susceptibles de l'être par les actions du projet sont constituées de deux (2) sous catégories principales correspondant à deux des huit (8) types d'acteurs identifiés et à leurs entités correspondantes : le secteur privé¹¹ et les populations et communautés locales riveraines des emprises de pose des lignes moyenne et basse tension projetées dans le cadre du ECOREAB. Une analyse approfondie a permis d'identifier une troisième (3ème) catégorie de partie prenante. Il s'agit des groupes vulnérables.

¹⁰ NES n°10, § 4 "Champ d'application"

¹¹ Le secteur privé peut à la fois être intéressé et affecté, dépendamment des enjeux du projet.

5.2.3 Groupes vulnérables

L'un des enjeux d'un PMPP est d'identifier les parties susceptibles d'être affectées de manière différenciée par le projet (les personnes ou les groupes) eu égard à leur situation particulière, pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables.

Le concept de vulnérabilité demeure assez étendu, mais sommes toutes reste dépendant du contexte. Selon la Banque mondiale : « l'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi plus susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent exiger de ce fait des mesures et/ou une assistance particulière. À cet égard, il faudra tenir compte de considérations liées à l'âge, notamment des personnes âgées et des mineurs, y compris dans les cas où ceux-ci pourraient être séparés de leur famille, de leur communauté ou d'autres individus dont ils dépendent ».

Par conséquent, le PMPP sera l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les préoccupations ou priorités concernant les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement.

Dans le cadre du ECOREAB, les individus et organisations considérés dans la catégorie des vulnérables sont principalement de deux ordres :

- Les personnes dont les biens et sources de revenus sont potentiellement affectés par les activités du Projet (réinstallation involontaire, physique et/ou économique)
- Les personnes à faible revenus ne pouvant s'acquitter des coûts de branchements au réseau électrique mis en place dans le cadre du ECOREAB.
- Les handicapés (physiques ou mentaux)
- Les personnes appartenant à certaines minorités ethniques, culturelles ou religieuses, et
- Les veuves et orphelins
- Les femmes chefs de foyers
- Femmes, jeunes et enfants vulnérables aux EAS/HS
- Travailleurs informels
- Les pastoralistes
- Les réfugiés, rapatriés
- Les personnes âgées
- Ceux qui vivent dans des zones sujettes aux conflits

Ces différents groupes vulnérables ne pourraient être clairement identifiés que durant la phase d'élaboration des études de faisabilité du Projet. Par exemple, l'outil d'évaluation des risques d'exploitation et abus sexuel et harcèlement sexuel identifie les femmes et les filles dans les communautés et les travailleuses employées par le projet comme vulnérable et qui risquent davantage de souffrir des effets du projet.

i. Population vulnérable potentiellement exposée

Les communautés marginalisées exposées sont celles qui, en raison d'une caractéristique particulière, comme le sexe, l'âge, l'origine ethnique, le handicap, la situation économique ou le statut social, peuvent être davantage affectées par le processus d'acquisition des terres ou qui ont une capacité plus limitée que les autres pour profiter des mesures de compensation ou de restauration de subsistance.

Dans le contexte du projet, nous pouvons identifier les groupes potentiellement

vulnérables suivants :

- Les femmes, qui dans les localités rurales, ont toujours été et ont toujours tendance à être moins impliquées dans les affaires publiques et ont moins accès aux ressources financières et au système judiciaire que les hommes. Les ménages dirigés par les femmes sont particulièrement vulnérables,
- Les analphabètes, car ils ont des difficultés à accéder à l'information et aux mécanismes de participation,
- Les personnes handicapées, les personnes gravement malades ou les personnes âgées, en particulier lorsqu'elles vivent seules,
- Les ménages qui disposent de très peu de ressources, sous le seuil de pauvreté selon le seuil de pauvreté relatif.

Les localités directement exposées, leur population et genre feront l'objet d'une étude spéciale après l'identification des villages directement bénéficiaires du Projet ECOREAB Mauritanie.

ii. Propriétaires terriens et les institutions qui gèrent les terres

Des terres privées peuvent potentiellement être affectées par les pylônes de la ligne électrique. L'acquisition des terres privées pourra se faire par l'intermédiaire de transactions commerciales volontaires sur la base du principe d'acheteur et de vendeur consentants sans aucune possibilité d'expropriation. L'enquête auprès des propriétaires terriens a montré que la plupart des terres sont utilisées à des fins agricoles et de façon saisonnière.

D'autres terres sont possédées collectivement et utilisées par les collectivités locales, principalement pour les activités pastorales, sources d'eau et pour la collecte de bois de chauffage. L'emplacement du projet peut avoir une incidence sur les terrains communaux.

Le Ministère de l'intérieur est l'institution étatique, qui assure la gestion et la supervision du domaine foncier au niveau régional et départemental par l'intermédiaire de ses services régionaux décentralisés. Les terrains communaux sont sous sa supervision directe. Toutes les décisions concernant les terrains communaux doivent être approuvées par les instances régionales décentralisées (wilayas et préfectures).

iii. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

La fragilité de certains groupes ou individus peut être de nature physique, psychologique, sociale et/ou économique. Par exemple, l'outil d'évaluation des risques d'exploitation et abus sexuel et harcèlement sexuel identifie les femmes et les filles dans les communautés et les travailleuses employées par le projet comme vulnérable et qui risquent davantage de souffrir des effets du projet.

Cependant, le PMPP traite de la vulnérabilité au sens plus large en adressant toutes les parties prenantes qui sont, d'avantage à risque de rencontrer des difficultés insurmontables inhérentes à leur vulnérabilité, quelle que soit la nature de cette vulnérabilité ou son degré d'importance.

Afin de rendre le concept de vulnérabilité plus opérationnel et l'inscrire dans une perspective des risques potentiels dans le cadre de la mise en œuvre du projet ECO-REAB, il est important de le lier à un autre concept, celui de résilience.

Ainsi, l'un des enjeux du PMPP est d'identifier les parties susceptibles d'être affectées de manière différenciée par le projet (les personnes ou les groupes) eu égard à leur situation particulière, pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables.

Par conséquent, le PMPP sera l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement.

Toutefois, il convient de préciser que les listes des catégories de parties prenantes ainsi que les individus, groupes ou entités y correspondant ne sont pas exhaustives et définitives. D'autres catégories, individus, groupes ou entités pourraient être identifiés lors de la mise en œuvre du projet ou lors des futures consultations.

5.2.4 Autres parties concernées

Il s'agit des autorités administratives, les élus, le personnel du projet, les bénéficiaires du Projet, les organisations non gouvernementales et de la société civile intéressées par le Projet, les autorités religieuses et coutumières locales, les structures publiques et privées de formation professionnelle et d'emploi ainsi que les médias. Ce sont grosso modo, des individus, des groupes ou organisations qui ont un intérêt dans le projet, soit en raison de sa localisation, ses caractéristiques, ses impacts, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir également de personnes qui de par leur position au sein de la société peuvent influencer le projet et tirer des avantages à leur profit. Les parties intéressées peuvent être des structures de régulation, des responsables gouvernementaux, le secteur privé (opérateurs économiques). Un processus continu et transparent de mobilisation des parties prenantes doit permettre d'identifier à temps les différents risques et de leur trouver des mesures d'atténuation appropriées.

Les Spécialistes des sauvegardes environnementales et sociales du projet et les spécialistes de suivi des projets du Bureau ou Agence Nationale d'Evaluation Environnementale et Sociales seront mis à contribution après la réalisation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale pour poursuivre l'information et la sensibilisation des populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du Projet. Ils seront également impliqués pour l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du Projet en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux. Les organisations de la société civile, les ONG et associations œuvrant dans le secteur de l'Energie seront fortement mises à contribution pour informer, sensibiliser et former sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet.

5.3 Analyse des Parties Prenantes

L'analyse des parties prenantes est un processus systématique de collecte et d'analyse de données qualitatives ayant pour but de déterminer les personnes dont les intérêts devraient être pris en compte et celles à surveiller dans la préparation et la mise en œuvre d'un projet. Elle permet d'augmenter les chances de réussite du projet et de son appropriation par les parties prenantes visées.

En effet, à la suite de leur identification et leur catégorisation, il s'est ensuite agi d'analyser le degré d'implication des parties prenantes concernant le projet, notamment par le biais d'une matrice qui a permis d'adresser entre-autres les questions suivantes :

- l'intérêt des parties prenantes dans le projet ECOREAB
- le soutien des parties prenantes vis-à-vis du projet
- l'impact du projet sur les parties prenantes ;
- les bénéfices que peuvent tirer les parties prenantes du projet et inversement ;

- les contraintes qui pourraient empêcher les individus ou groupes de participer au processus prévu
- l'existence d'organisations actives dans la zone du projet qui œuvrent avec les groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées
- la contribution des parties prenantes du projet
- les actions qui assurent la motivation des parties prenantes à accompagner et collaborer avec le projet

Le but ultime de cette analyse est de déterminer le niveau d'influence et d'intérêt de chaque partie prenante aux fins d'identifier et de mettre en œuvre les méthodes d'engagement, de consultation et de communication / sensibilisation appropriées pendant la durée du projet.

5.3.1 Relations entre Parties Prenantes

Il existe plusieurs types de relations entre les parties prenantes. Ainsi, on distingue :

- Les relations hiérarchiques entre les représentants de l'administration et les responsables des services techniques déconcentrés, d'une part, entre SOMELEC et les délégations régionales de SOMELEC, d'autre part
- Les relations professionnelles entre l'URC/ECOREAB et l'UGP/ECOREAB d'une part, et entre l'UGP/ECOREAB et ses partenaires opérationnels particulièrement la SOMELEC
- Les relations de partenariat l'UGP/ECOREAB, ses partenaires, les entreprises de travaux, les consultants et les communautés à travers leurs organisations de base et le Secteur privé
- Les relations de conseil et d'accompagnement entre l'UGP/ECOREAB et les autorités et organisations communautaires (dignitaires locaux, leaders d'opinion, organisations communautaires de base, organisations de la société civile)
- Les liens de communication directe ou indirecte, descendante et ascendante entre tous les acteurs (étatiques et non étatiques) impliqués dans le Ecoreab
- Pour les communautés locales, il existe des relations directes et formelles à travers leurs organisations

5.3.2 Intérêts et Influences des Parties Prenantes

L'intérêt pour la notion de parties prenantes ne vise pas uniquement leur description ; il consiste aussi et surtout à mieux comprendre leurs moyens d'intervenir dans le projet ; en un mot, de comprendre l'influence qu'elles peuvent exercer. L'analyse ci-dessous ne reprend que les parties prenantes qui auront à jouer un rôle direct important (sur la base des évaluations de pouvoir et priorité).

Leurs niveaux d'influence, d'intérêt et de désir de collaborer avec Ecoreab-Mauritanie sont clairement exprimés lors des consultations menées lors de la préparation du présent PMPP.

Certes, ils varient d'une catégorie de partie prenante à une autre, et au sein même d'une catégorie de partie prenante mais globalement leur intérêt vis-à-vis du projet d'électrification des zones déficitaires notamment avec un fort potentiel économique et une population importante est clairement exprimé.

D'une manière générale, les consultations menées lors de la préparation du PMPP montrent que toutes les parties prenantes (intéressées, affectées/susceptibles de l'être, vulnérables) sont engagées à jouer un rôle prépondérant lors de la préparation et la mise en œuvre du Ecoreab - Mauritanie.

Les intérêts et pouvoirs des parties prenantes vis-à-vis du projet ont été évalués sur trois niveaux simples (élevé, moyen et faible) dépendamment des moyens qu'elles disposent aux fins d'exercer leur mission dans le cadre du Projet. La note a été déduite des entretiens réalisés avec chaque individu et groupe consultés et de leur rôle dans le processus. Leur pouvoir vis-à-vis du projet a été évalué sur la base des critères proposés dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Evaluation du pouvoir des parties prenantes par catégorie

Catégorie de parties prenantes	Sous-catégorie de parties prenantes	Niveau	Critères
Parties prenantes intéressées	Ministère du Pétrole, des mines et des Énergies - SOMELEC	Elevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet ECOREAB
	Partenaires financiers	Elevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet ECOREAB
	Entité de mise en œuvre (URP/ECOREAB, l'UEP/ECOREAB et prestataires)	Elevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet ECOREAB
	Autorités locales (collectivités territoriales/locales)	Elevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet ECOREAB
	Autres parties prenantes : - Secteur privé - Organisations patronales/syndicats - Organisations de la société civile - Médias	Elevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet ECOREAB
	Autres Ministères sectoriels	Moyen	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont moins d'intérêt et moins d'influence sur le projet ECOREAB
	Autorités administratives déconcentrées	Moyen	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont moins d'intérêt et moins d'influence sur le projet ECOREAB
	Services techniques régionaux et départementaux	Moyen	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et moins d'influence sur le projet ECOREAB
	Structures de médiation et de gestion	Moyen	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et moins d'influence sur le projet ECOREAB
Parties prenantes affectées et leur communauté		Faible	Sont classées dans cette catégorie, les personnes, les ménages et les communautés et organisations qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et qui souhaitent fortement la mise en œuvre de toutes les activités du ECOREAB dans les zones ciblées. Cette catégorie souhaite fortement collaborer et bénéficier d'électricité et d'activités d'accompagnement
Groupes vulnérables		Faible	Sont classées dans cette catégorie, les individus (femmes, filles, paysans sans terre, travailleurs informels, personnes vivant avec handicap et/ou souffrantes de maladies chroniques, veuves, personnes âgées, enfants, jeunes, analphabètes, et autres)et communautés qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et souhaitant bénéficier d'activités du ECOREAB et de mesures spécifiques que les futures consultations préciseront

Tableau 3 : Parties concernées par le Projet

Parties prenantes	Nature de l'intérêt dans le Projet
Ministère du pétrole, des mines et de l'énergie à travers la SOMELEC	- Tutelle du Projet Ecoreab-Mauritanie - Mobilise les ressources humaines et financières - Assure la gestion et la mise en œuvre du projet
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère du développement rural, Le Ministère de l'Équipement, des Transports, Ministère des Affaires Economiques, Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.	- Contrôle de la bonne exécution des plans environnementaux, sociaux, agricoles et autres de concert avec le MPME - Services de VBG (médical, légal, psychosocial) disponibles dans la zone d'intervention du projet
Cellule de l'OMVS	- Assure la fonction de supervision et coordination - Identification d'ONG locales, y compris les groupes des femmes ou les ONGs avec l'expertise en genre et engager une par un processus compétitif pour appuyer avec la sensibilisation des communautés et mise en œuvre de mécanisme de gestion des plaintes VBG/EAS/HS
Leaders religieux et traditionnels	- Interviennent dans l'information et la sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques dans les lieux de culte et contribuent dans la gestion des plaintes ou litiges (sauf pour les plaintes de VBG/EAS/HS qui seront géré par des procédures à part et qui ne devrait pas être résolu à l'amiable)
Structures publiques et privées de formation professionnelle et d'emploi ; Organisations patronales/syndicats	- Interviennent dans les activités de formation, d'apprentissage/stage et d'insertion
Elus, ONG et médias	- Interviennent dans les activités de sensibilisation et de communication - Accompagner les survivantes VBG/EAS/HS aux services (la structure identifiée par le projet à travers un processus compétitif)

NB : La plupart de ces ministères et autorités gouvernementales ont des délégations régionales et services départementaux, dont la tâche consiste à mettre en œuvre des politiques sectorielles au niveau local en liaison avec les autorités et les communautés locales.

De manière générale, chaque catégorie de parties prenantes comporte des groupes ayant un intérêt différencié dans le projet Ecoreab. Ainsi, étant donné que le Ecoreab dispose d'un grand nombre de parties prenantes qu'il doit « gérer » afin d'assurer le succès du projet, il est nécessaire de procéder à l'analyse de leur capacité d'influence et leur intérêt.

Certes, un très grand nombre de parties prenantes est en revanche jugé relativement passif par rapport aux choix des activités et des zones potentielles d'intervention du Projet du fait de sa faible capacité à influencer les décisions du Projet, bien que directement concernés par le projet. C'est le cas notamment des collectivités territoriales et du secteur privé local dont les activités de production sont entravées par l'absence d'électrification. Il en est de même pour les concessions de réseau d'électrification rurale dont le projet ne constitue pas une opportunité pour elles.

Toutefois, au sein des parties prenantes, principalement dans la catégorie des personnes affectées et groupes vulnérables, toutes les personnes n'ont pas nécessairement les mêmes buts et intérêts, et qu'il est donc nécessaire de cerner leurs attentes individuelles lors des futures consultations.

De même, ces intérêts et attentes peuvent régulièrement changer en cours de la mise en œuvre du ECOREAB, ce qu'il convient d'analyser pendant tout le cycle du projet.

Par conséquent, le pouvoir d'influence des parties prenantes ci-dessous décliné découle du poids qui leur a été attribué ou qu'ils se sont attribués ou fait attribuer suite aux consultations menées lors de la préparation du présent PMPP.

5.4 Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

5.4.1 Cartographie des parties prenantes et niveau de consultation

Pour les parties prenantes l'analyse se concentre sur le niveau d'influence et d'intérêt. Selon ces niveaux, les parties se retrouvent à l'intérieur d'une matrice comportant quatre (04) catégories telles qu'illustrées à la Figure ci-dessous

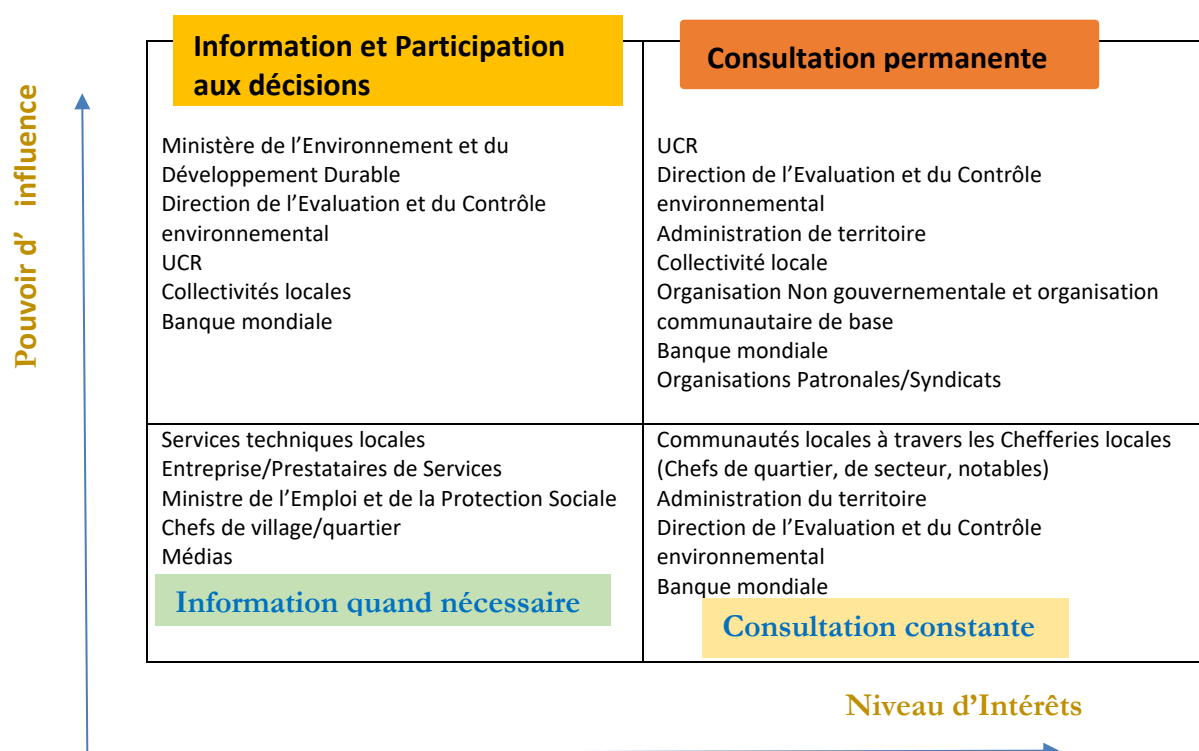


Figure 3: Cartographie des Parties Prenantes

5.4.2 Élaborer une base de données des parties prenantes

Parce que la consultation et la participation des parties prenantes est un processus itératif qui se poursuit à tout moment durant tout le cycle de vie du projet ; le Projet développera et maintiendra à jour une base de données des parties prenantes. Cette base de données doit contenir des informations sur les divers groupes de parties prenantes (leurs représentants, intérêts et questionnements), les détails des consultations et participations tenues (*y compris le lieu où elles se sont déroulées, les sujets traités et les résultats*), tous les engagements pris par le Projet, ceux en instance et ceux réalisés ainsi que l'enregistrement des griefs spécifiques sur un journal et l'état d'avancement de leur résolution. La maintenance d'une telle base de données est importante dans un objectif de continuité, particulièrement lors des transitions entre les phases du projet au cours desquelles des changements de personnel sont assez courants surtout au niveau des communautés.

6 PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

6.1 Objectifs et Calendrier du Programme de mobilisation des parties prenantes

Le but du programme de mobilisation des parties prenantes est d'identifier les parties prenantes et leurs préoccupations, définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui interviennent dans sa mise en œuvre ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation. Son but ultime est de parvenir à davantage et mieux « ENGAGER » de manière effective/active et efficiente, les différents acteurs dans la mise en œuvre réussie et durable de la vision de développement durable du gouvernement à travers ce projet. Ainsi, sous la responsabilité du Coordonnateur de l'UGP, le programme de consultation et de participation des parties prenantes sera traduit en un programme d'activités budgétisées qui définit clairement les étapes de réalisation du projet (début et fin des activités), les coûts des différentes interventions ainsi que les responsabilités des parties prenantes. Conscient du caractère itératif de ces documents/instruments de sauvegardes du projet, alors, pendant la mise en œuvre, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques et impacts sociaux et environnementaux permettront d'adapter, à chaque fois que de besoin, le PMPP à la situation de mise en œuvre du Projet. Ces informations seront rapportées et captées autant dans le plan d'engagement environnemental et social (PEES) que dans le rapport trimestriel du statut de mise en œuvre du projet, pour servir et valoir ce que de droit.

6.2 Stratégie de diffusion des informations

La notification et la diffusion des informations seront faites à travers les mass-médias notamment les radios nationales et locales et la télévision nationale, les radios communautaires ainsi que les journaux de grande audience en Mauritanie, etc. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées, en plus des radios locales, les crieurs publics seront mis à contribution. Tous les supports communicationnels seront mis à contribution pour nous assurer d'une ample diffusion des informations relatives à ce projet. Mieux encore, les informations seront diffusées, au moins, trois fois par semaine en différentes langues nationales avant la tenue des réunions de suivi-continu.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques en français et en langues locales seront également distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le Projet.

Pour les parties prenantes qui sont instruites et qui ont accès à Internet, un site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, Twitter, Parler, Google, etc. Les réunions seront annoncées à travers les lettres officielles envoyées aux parties prenantes au moins 72 heures avant, pour permettre leur intégration dans les agendas. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes. Celles-ci auront aussi le loisir de poster leurs commentaires tout comme leurs points de vue sur ces pages virtuelles et s'assurer d'un retour informatif de la part du projet. Toute la vie du projet, en tout cas, les parties jugées utiles d'accès au public sera disponible sur ce site web pour amplifier les sources et moyens d'accès du public. Le tableau ci-après donne la synthèse de la stratégie de diffusion des informations.

Tableau 4 : Synthèse de la stratégie de diffusion des informations

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation	- Contenu du Projet ; - Participation à la formulation des instruments de sauvegarde - Facilitation des consultations	- Mail - Téléphone - Réunion sur site par focus group ; - Entretien individuel - Diffusion documents projet	- Salle de réunion des acteurs institutionnels - Salle de réunion Banque mondiale	Abonnés et clients potentiels (Centres commerciaux, entreprises commerciales, institutions publiques - centres de santé, écoles et bureaux de l'administration) La coordination du ECOREAB et les Spécialistes de Sauvegardes Environnementales et Sociales Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables - Organisations patronales/ARSE/Syndicats du secteur	Département de l'Energie CEDEAO / URC; Equipe de la Banque mondiale, les responsables du Ministère de l'Energie ; SOMELEC (Direction de l'Exécution des Projets) ; UGP ECOREAB
	Objectifs, Impacts et mesures d'atténuation du projet, opportunités, moyens de participation	- Mail - Téléphone - Réunion sur site - Consultation parties prenantes - Diffusion du résumé du projet - Vidéo-conférence	- Salle de réunion des acteurs institutionnels - Salle de réunion Banque mondiale	- TTL Projet+ Equipe projet BM - Spécialistes Sauvegardes environnementales et sociales + VBG du ECOREAB - Personnes-Ressources - Equipe du projet de la Banque mondiale ; - UGP ECOREAB - Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables - Consultants ; - Direction de l'Environnement	SOMELEC (Direction de l'Exécution des Projets) ; UGP ECOREAB- Equipe de la Banque mondiale, les responsables des Ministères concernés, UGP ECOREAB

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Exécution	- Contenu des documents de sauvegardes environnementale et sociale - Méthodes de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales - Echéance de mise en œuvre des activités de sauvegarde environnementales et sociales - Rôle des différents acteurs chargés de la mise en œuvre	- Mail - Téléphone - Réunion sur sites - Diffusion documents - Formations	- Sites	- Ministère de l’Energie ; - Comité de Pilotage du Projet ; - Département de l’Energie CEDEAO - TTL Projet + Equipe Projet de la BM - UGP PROJET - Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables - ABNEE - PAP potentiels - Organisations patronales/Syndicats du secteur	Comité de pilotage SOMELEC Spécialistes Sauvegardes environnementales et sociales + Equipe conjointe du Projet (BM et UGP)_
Suivi-évaluation	- Indicateurs de suivi - Méthodes/techniques de renseignement des indicateurs - Rôles des acteurs dans collecte données - Période de collecte des données	- Mail - Téléphone - Réunion sur site - Diffusion documents - Formation	- Bureau UGP - Banque mondiale	- Ministère de l’Energie ; - Comité de Pilotage du Projet ; - BM/TTL Projet - UGP ECOREAB - Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables	Département de l’Energie CEDEAO SOMELEC Spécialistes Suivi-Evaluation UGP et Banque mondiale

6.2.1 Stratégie de consultations et participations du Public

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- Les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques, notamment les directions techniques du Ministère du Pétrole, des Mines et de l’Energie, la SOMELEC, l’Autorité de Régulation du Secteur de l’Energie, y compris les organisations patronales/Syndicats du secteur ;
- Les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d’être affectées par le projet (abonnés et clients potentiels...) ;
- Les réunions publiques ou communautaires ou des focus groupes seront régulièrement organisées à l’intention des différents acteurs de la filière de l’énergie électrique. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.

6.2.2 Stratégie de prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les communautés se reposeront sur le principe d’inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes à mobilité réduite et les autres personnes vulnérables. Si nécessaire, une assistance logistique serait fournie aux représentants des régions éloignées, aux personnes à capacité physique réduite et aux moyens financiers insuffisants pour leur permettre d’assister aux réunions publiques organisées par le Projet. Dans les cas où le statut vulnérable peut entraîner la réticence ou l’incapacité physique des personnes à participer à des réunions communautaires à grande échelle, le projet organisera des discussions séparées en petits groupes dans un lieu facilement accessible, ce qui permet au projet de contacter les groupes qui le souhaitent dans des circonstances normales. Pour faciliter les contacts, certaines des options permettant d’atteindre les groupes vulnérables sont suggérés ci-dessous :

- Identifier les leaders des groupes vulnérables, défavorisés et marginalisés pour tendre la main à ces groupes ;
- Impliquer les leaders de la communauté, les sociétés civiles et les ONG
- Impliquer les représentants des organisations patronales du secteur (Syndicats)
- Organiser des entretiens individuels et des focus groupes avec les personnes vulnérables
- Faciliter l’accès de ces personnes au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le Projet
- Dans un contexte de COVID-19, faire des entretiens/réunions virtuelle par Zoom/WhatsApp

Cette démarche sera utilisée tout au long de la mise en œuvre du projet (cf. tableau 5)

Tableau 5: Stratégie pour les consultations et participation du public dans le cadre du ECOREAB

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
PHASE DE PREPARATION DU PROJET					
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du projet	Elaboration des documents de sauvegardes Environnementales et sociales y compris aspects Genre/BVG du Projet (Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ; CGES, ; CPRP ; PGMO)	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale	Tout le long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du projet	TTL Projet & Equipe projet de la BM Spécialistes en Sauvegardes environnementales et sociales + VBG du ECOREAB Personnes-Ressources Ministère de l'Energie ; Bureau de la Banque mondiale ; UGP ECOREAB	Equipe de la Banque mondiale, ; Département de l'Energie CEDEAO/ URC du Projet ; SOMELEC (Direction de l'Energie)
	Elaboration des documents de sauvegarde : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ; Cadre de Politique de Réinstallation ; PMPP ; PEES ; PGMO	Evaluations des risques environnementaux et sociaux et détermination des mesures d'atténuation (réunions publiques, entretiens, focus group, etc.)	Aussi, des réunions de consultation publique ont eu lieu dans les localités visitées au cours des missions de terrain	Personnes potentiellement affectées, Autorités locales, Services techniques, Populations locales, Abonnés et clients potentiels	Consultants ; Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale _ Spéc. VBG
PHASE DE MISE EN OEUVRE DU PROJET					
Mise en œuvre des mesures préconisées dans le PEES, CGES, le CPRP, le PMPP, le PGMO	Information et consultation sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux potentiels du	Sélection environnementale et sociale au moyen de formulaires de sélection (screening)	Tout le long de la mise en œuvre du Projet, avant les travaux de génie civil	Groupes vulnérables PAP Autorités locales Communautés & ONG	Coordonnateur, Spécialiste gestion environnementale, et sociale et Spécialistes Passation de marché et

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
	projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables	Réalisation d'études environnementales et sociales complémentaires (réunions, entretiens, focus group, consultations publiques, ateliers de restitution et de validation, etc.)		locales, Agence/Bureau National de l'Evaluation Environnementales et Sociale (équipe de sauvegardes)	Suivi-évaluation de l'unité de coordination du projet
		Mise en œuvre des mesures des PGES			
		Suivi-évaluation de l'exécution des PGES validés (Fiches de suivi, Réunions formelles et entretiens individuels ou de groupe avec les parties prenantes)	Tout le long de la mise en œuvre du Projet, pendant les travaux de génie civil	Agence/Bureau National de l'Evaluation Environnementales et Sociale (équipe de sauvegardes)	Spécialistes en Sauvegardes environnementales et sociales
PHASE DE SUIVI -EVALUATION MISE EN ŒUVRE DU PMPP					
Suivi d'exécution du PMPP	Elaboration des Rapports	Visite de terrain	Tout le long du cycle du Projet	Agence/Bureau National de l'Evaluation Environnementales et Sociale (équipe de sauvegardes)	Spécialiste gestion environnementale et sociale + Spéc. VBG (équipe conjointe BM-UGP)
Evaluation de mise en œuvre du PMPP	Elaboration de rapport d'évaluation	Visite de terrain	Mi-parcours ou à la clôture du Projet	Consultants	Toute l'équipe de mise en œuvre du Projet (Équipe conjointe BM-UGP)

6.2.3 Examen des commentaires

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, l'unité de coordination du projet va recruter un spécialiste en sauvegarde environnementale et un spécialiste en sauvegardes sociales. Ce duo se chargera de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés. Un registre sera ouvert à cet effet. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UGP.

Les feedbacks compilés par le personnel dédié de l'UGP du ECOREAB sont partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Pour les personnes ne sachant ni lire, ni écrire, le projet doit leur assurer la traduction orale des documents. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s)
- La solution retenue
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais

i. Phases de mise en œuvre du Projet

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet par la stratégie de la redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

ii. Ressources

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de d'engagement des parties prenantes portent essentiellement sur :

• **Parties Prenantes**

Dans le cas du ECOREAP, les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) seront les Spécialistes des sauvegardes sociales environnementales et sociales de l'UGP. Ils seront appuyés par les antennes régionales du projet et les ONG locales avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

• **Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes**

Les ressources allouées aux activités de mobilisation des parties prenantes seront intégrées dans les composantes du Projet.

- Les informations sur **les coordonnées de la personne chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Projet ou le processus de consultation**, à savoir le numéro de téléphone, l'adresse, le courriel et l'intitulé du poste de cette personne, en l'occurrence l'expert en charge des sauvegardes sociales au sein de l'UGP.

iii Fonctions de gestion et responsabilités

Les activités de mobilisation et d'engagement des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementales et sociales. A ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité des spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales. Les deux experts en sauvegardes sociales et environnementales animeront en tandem le processus de mobilisation des parties prenantes. Ils seront appuyés dans leurs tâches par le

Coordonnateur du projet, le responsable suivi et évaluation du Projet et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités. Comme appui extérieur, les deux spécialistes en sauvegardes sociales et environnementales pourront compter sur l'AB/NEE et les organismes d'intermédiation mis en place.

Les informations seront transmises aux spécialistes en sauvegardes sociales, environnementales et VBG à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

7. Ressources et Responsabilités pour la mise en œuvre des activités de consultation et de participation des parties prenantes

7.1 Ressources

Le Gouvernement de la Mauritanie, à travers l'UGP/ECOREAB représentée par la SOMELEC sera chargé des activités de consultation, de participation et d'engagement des parties prenantes. Le budget du PMPP est financé dans le budget du projet.

7.2 Rôles et Responsabilités de Gestion et de Mise en Œuvre du PMPP

7.2.1 Entité de coordination et de mise en œuvre

L'UGP/ECOREAB au sein de la SOMELEC assurera la coordination, la gestion et le suivi de la mise en œuvre des activités du Projet. Elle travaillera sous la coordination de l'URP/ECOREAB de la CEDEAO. L'UGP/ECOREAB dispose d'une expérience de travail dans la prise en compte des questions environnementales et sociales, y compris des aspects SHE et Genre//VBG. En effet, la SOMELEC compte dans son équipe un expert en sauvegarde environnementale, un expert en sauvegarde sociale et un spécialiste genre.

7.2.2 Entité d'appui à la mise en œuvre

L'UGP/ECOREAB sera appuyé au plan opérationnel par plusieurs démembrements de SOMELEC qui disposent chacune d'une équipe expérimentée dans la planification et la mise en œuvre de projets similaires financés par la Banque mondiale ; et enfin les délégations régionales de SOMELEC.

En plus de ces entités, la mise en œuvre du PMPP impliquera les parties prenantes suivantes :

- les collectivités territoriales
- les organisations et relais communautaires
- les associations consoméristes
- les communicateurs traditionnels ;
- les organisations de la société civile
- les autorités religieuses et les leaders d'opinion
- les médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations
- le Secteur privé
- les partenaires de développement (Banque mondiale,)
- les prestataires de services (consultants, ONG/ABC,
- le grand public

8 COUT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PMPP

Le tableau suivant présente les différentes rubriques dudit budget.

Tableau 6 : Budget du PMPP

Rubrique	Activité	Responsable	Délai / Périodicité	Coût estimatif USD)
Traduction et Diffusion du PMPP	Atelier national de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes		Dès l'approbation du PMPP	1,500
Renforcement des capacités	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales en améliorant leurs capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes	SOMELEC /UGP + URC	Dès l'approbation du PMPP	2, 500
Développement du plan et supports de communication	Développement du plan global de communication	SOMELEC /UGP + URC	Dès l'approbation du PMPP	7,500
	Conception des supports de communication	SOMELEC /UGP + URC	Dès l'approbation du PMPP	28,000
Mise en œuvre de la Communication	Tenue de séance de communication (radios, télévision et presses écrites)	SOMELEC /UGP + URC	Pendant toute la durée du projet	75,000
	Tenue de séance de communication avec les collectivités territoriales concernées y compris le représentant des communautés riveraines	SOMELEC /UGP + URC	Tous les 2.5 mois	6,500
	Tenue de séances de communication avec les acteurs des gouvernementaux	SOMELEC /UGP + URC	Tous les 2.5 mois	6,500
	Tenue de séances de communication avec les acteurs les personnes affectées et société civile	SOMELEC /UGP + URC	Pendant toute la durée du projet	9,300
	Tenue des séances de communication avec les personnes affectées		Tous les mois	2,500
	Tenue de sessions de formation des agents de liaison communautaire	SOMELEC /UGP + URC	Avant l'approbation du plan de communication	6,500
Accessibilité	Mise en place d'une plateforme (<i>site web interactif, pages Facebook, Twitter</i>)	SOMELEC /UGP + URC	Dès l'approbation du PMPP	PM : compris dans le budget de SOMELEC / URC
	Création d'un numéro vert, adresses email et postal	SOMELEC /UGP + URC	Dès l'approbation du PMPP	PM : sous la responsabilité du responsable dédiée au sein de SOMELEC / URC
Suivi évaluation du PMPP	Publication des rapports de suivi du PMPP	SOMELEC /UGP + URC	Tous les 03 mois	PM : sous la responsabilité dédiée au sein de SOMELEC / URC
	Mise à jour PMPP	SOMELEC /UGP + URC	Durée de mise en œuvre	75.000
Sous total				220,000 000
Contingence (5%)				11,000 000
Total USD				231,000. 000

9. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU ECOREAB

Il convient de rappeler que la SOMELEC dispose déjà pour ses projets d'un mécanisme de gestion des plaintes, animé par des comités de gestion des plaintes aux différents niveaux d'organisation : local, communal et central (équipe de sauvegardes de la SOMELEC). Ce mécanisme, revu et validé par la Banque mondiale, est depuis mis en œuvre et régulièrement mis en jour pour prendre en charge les risques spécifiques à chaque projet. Il s'agit d'un mécanisme intégré permettant de recevoir, traiter, enquêter et répondre aux préoccupations et aux plaintes formulées par les utilisateurs, de façon diligente et façon impartiale.

Ces plaintes peuvent être de plusieurs ordres :

- Celles liées à la réinstallation (*acquisition des terres et/ou d'autres biens, éligibilité, indemnisation etc.*) ;
- Celles liées à la violence basée sur le genre, le harcèlement et les abus sexuels, la violence contre les enfants (VBG/VCE) ;
- Celles sous tendues par les réclamations des soumissionnaires avant, pendant ou après adjudication d'un marché et ;
- Celles exprimées par les communautés bénéficiaires lors de la mise en œuvre des activités du projet (*le recrutement de la main d'œuvre locale, la mauvaise qualité des ouvrages, malfaçons, etc.*) ;
- Celles liées au non-respect des mesures du PGES etc.

Le MGP est animé par des points focaux aux niveaux local et communal. Le niveau central est animé par un comité de gestion des plaintes, constitué des experts environnementaux de la SOMELEC. Ce comité assure la supervision de la mise en œuvre du MGP, et travaillera en étroite collaboration avec les autorités locales et communales.

Tout différend qui pourrait surgir devrait être résolu à l'amiable entre les parties via des canaux de médiation. Ces canaux de médiation peuvent impliquer les autorités communales dans la résolution des conflits. Tous les efforts devraient être fournis pour résoudre les griefs à l'échelle communautaire via les points focaux et les comités de gestion des plaintes. L'équipe de sauvegarde CGP/SOMELEC veillera à tenir à jour un registre de l'ensemble des plaintes reçues et examinées au niveau local ou communal. Le recours au système juridique devrait être considéré en dernier lieu. Le MGP inclura les éléments suivants:

- Différentes modalités permettant aux utilisateurs de soumettre leurs plaintes, y compris les requêtes en personne, par téléphone, par message textuel, par courrier, par courriel ou par le biais d'un site web
- Un registre où les plaintes sont enregistrées et suivi pour leur résolution par écrit (à la fois électroniquement et sur papier) et conservées comme base de données (**voir Annexe 5**)
- Des procédures diffusées au public soulignant les délais auxquels les utilisateurs doivent s'attendre pour obtenir un accusé de réception, une réponse et la résolution de leurs plaintes
- La transparence de la procédure de gestion des plaintes, la structure de gouvernance et les décideurs
- Une procédure d'appel (y compris le système judiciaire national) à laquelle les plaignants insatisfaits peuvent recourir en l'absence d'accord

Aussi, le projet peut assurer une médiation comme alternative lorsque les utilisateurs ne sont pas satisfaits de la solution proposée.

9.1 Fonctionnement du dispositif opérationnel de gestion des risques émergents

Les membres du comité de gestion de plaintes travaillent de façon bénévole et se réunissent au moins une fois par semaine afin de traiter les plaintes déposées. En plus, une fois par mois, ils tiennent une

réunion bilan leur permettant de s'auto évaluer et de capitaliser les leçons apprises sanctionnée par un bref rapport de synthèse. Ce rapport comprendra les statistiques des plaintes (reçues, traitées, commentaires) ainsi que les propositions d'amélioration.

Les différentes étapes de la procédure de gestion des plaintes sont les suivantes :

9.2 Étapes de prises en charge

Dans le cadre de la démarche fonctionnelle du mécanisme de gestion des plaintes, huit (8) étapes seront suivies : l'accès, l'accusé de réception, le tri et traitement, l'investigation terrain, le suivi, le retour de l'information, la clôture et l'archivage.

- **Accès (dépôt de plainte, contact avec les plaignants)**

Il est très important que le mécanisme de gestion des plaintes soit accessible au plus grand nombre d'acteurs (*personnes affectées, chefs coutumiers, autorités municipales, bénéficiaires*).

Pour cela, il faut procéder à une large diffusion de messages radiophoniques sur l'existence et l'objectif du comité et encourager au mieux la communauté à faire part du moindre désagrément causé lors de la réalisation du projet.

Le comité local transmet à la commune les données, qui à son tour les fait remonter au projet. Les plaintes sont reçues par le comité (*local et communal*) par dépôt sur place, par téléphone, par les réseaux sociaux, tout en garantissant la confidentialité de la démarche pour éviter toute exposition des plaignants à des éventuelles représailles.

- **Accusé de réception**

Un numéro d'enregistrement sera remis ou transmis au plaignant au dépôt de sa plainte afin de l'identifier, garantir l'anonymat, la confidentialité des informations et le suivi de la requête.

- **Tri et traitement (procédure)**

Une investigation sera menée pour analyser la recevabilité de la plainte (véracité des faits) selon leur nature. Ainsi, nous distinguons deux (2) catégories de plaintes : Les plaintes « *non sensibles* » et celles dites « *sensibles* » :

➤ **Les plaintes non sensibles regroupent :**

- La qualité de services ;
- Les questions sur les procédures du projet ;
- Le feedback de la communauté ;
- Les suggestions ou propositions de la communauté ;

➤ **Les plaintes sensibles comprennent (répétition) :**

- Le déversement des déchets chimiques ou ménagers sur le site
- La discrimination ethnique
- L'exclusion des bénéficiaires des services du projet ou pression pour leur participation
- Manque de respect des règles de confidentialité et de l'approche centrée sur les survivants de VBG
- Méconduite financière (fraude, corruption, extorsion, détournement, etc.)
- Non-paiement des prestations de services au niveau des structures partenaires
- Violences basées sur le genre, exploitation sexuelle, harcèlement sexuel
- Violation des droits des enfants (violence faite aux enfants/travail forcé, etc.)
- Perturbation des moyens de subsistance (et perte de bétail)
- Décès d'une personne suite aux activités du projet
- Le foncier (acquisition illicite ou de force de terres, etc.)
- Les délais de traitement des plaintes sont indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau 7: Catégories des plaintes et traitement

N°	Catégories de Plaintes	Délai de traitement	Observations
1	Plaintes non-sensibles	3-4 jours	Accusé de réception et feedback au plaignant avant enquête.
2	Plaintes sensibles	7 jours	Accusé de réception au Plaignant et transmission de la plainte au projet pour information via le comité communal avant enquête.

Les plaintes seront formulées et adressées à l'endroit des comités communaux de gestion des plaintes (*voir figure 2 du mécanisme de gestion des plaintes*). Après l'écoute du plaignant, les membres du comité se réuniront pour analyser la plainte et désigneront deux membres du comité qui seront chargés de mener les investigations.

Investigation de terrain

Les personnes chargées de mener les investigations, collecteront toutes les informations nécessaires qui permettront au comité de vérifier la véracité des faits, d'identifier la source du problème, de mettre en place des mesures correctives ou options de solution afin de parvenir à un arrangement à l'amiable. Cela permettra au comité de se prononcer dans un bref délai. Par ailleurs, lorsqu'un membre du comité est accusé ou fait l'objet d'une plainte, ce dernier ne peut ni participer, ni choisir son remplaçant à l'enquête pour éviter les conflits d'intérêts ou l'apparence de conflit d'intérêt. Pour les cas des plaintes relatives aux abus, exploitations et harcèlements sexuels, les plaignants qui se présentent doivent être orientés vers les services appropriés (centre de santé, hôpital, justice, ONG/ABC, etc.) immédiatement après investigations. Le comité veillera au respect de la confidentialité lors de ses investigations et particulièrement sur les plaintes VBG.

Suivi

Le suivi des plaintes est permanent tant au niveau des comités de gestion des plaintes qu'au niveau de la CGP à travers les rapports qu'elle reçoit des différents comités dans les zones d'intervention. Une fois par mois ils tiennent une réunion bilan leur permettant de capitaliser les leçons apprises. Ce rapport comportera les statiques des plaintes (reçues, traitées etc.) ainsi que les propositions d'amélioration. Cependant, les comités communaux et locaux se réuniront une fois par semaine pour statuer et traiter les plaintes hebdomadaires reçues.

Retour d'information

Les résultats issus de la rencontre des membres des comités seront présentés au plaignant. Les membres du comité discuteront de la proposition provisoire avec le plaignant plutôt que de lui imposer le verdict de manière unilatérale. Ils indiqueront également les autres voies de recours possibles. Le plaignant aura l'opportunité d'accepter la proposition, de présenter une proposition alternative pouvant faire l'objet d'une discussion ou de la rejeter et de suivre les voies de recours. L'accord final devra être précis, assorti de délais et agréé par les deux parties. Enfin, il pourra être demandé aux parties de faire un retour d'information sur leur degré de satisfaction à l'égard du processus de résolution de la plainte.

Clôture

Une fois qu'une résolution de la plainte aura été convenue l'étape finale consistera au règlement et à la conclusion de la plainte. La clôture du dossier surviendra après la vérification de la mise en œuvre d'une résolution convenable suivie de la signature du procès-verbal de résolution signé par les différentes parties.

Archivage

Les dossiers traités et clôturés par les comités locaux et communaux, seront transmis à la CGP par courrier électronique ou ordinaire via à un agent de la SOMELEC. Ensuite ils seront classés par date et par catégorie de plainte (sensible et non sensible) avant d'être archivés au niveau projet. Un rapport circonstancié, détaillant la parcours/cycle de vie de la plainte est élaboré et partagé avec la Banque mondiale pour archivage.

9.3 Procédure de traitement des plaintes spécifiques

Les plaintes spécifiques sont adressées par des personnes handicapées et autres personnes vulnérables. Au vu de leur handicap/vulnérabilité, il sera appliqué une procédure de traitement spécifique. Cette procédure sera enclenchée et bouclée sur sept (07) jours suivant une approche basée sur la personne plaignante. En effet, le projet veillera à ce que la plainte soit enregistrée chez la personne plaignante et toutes les informations autour de la plainte seront données à la personne plaignante chez elle. Ces personnes seront identifiées par les sauvegardes du projet suite entre autres à des investigations auprès des mairies ou des services sociaux de la zone du projet en vue d'établir un contact direct entre eux et les projets. Cela permettra à la victime/services qui l'accompagnent d'alerter très facilement le projet.

9.4 Procédure de traitement des plaintes confidentielles

Les plaintes confidentielles sont émises par une personne anonyme. Elle suivra la même procédure de traitement que les autres plaintes à part le mode de restitution de la résolution prise par le comité de gestion de la plainte. La restitution se fera soit suite à une assemblée générale dans la zone concernée par la plainte ou soit par des communiqués dans la zone de la plainte.

9.5 Rôles et responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes

Les rôles et responsabilités des parties prenantes intervenant dans le MGP seront soigneusement définis et communiqués.

▪ UGP/SOMELEC

La responsabilité ultime du MGP revient au Coordonnateur du projet à travers ses experts en sauvegardes environnementales et sociales, GBV et en suivi-évaluation, qui peuvent participer à l'étape de traitement des plaintes, à l'examen et enquête. Pour éviter d'alourdir sa tâche, il intervient le moins possible au niveau opérationnel. La responsabilité de partage de l'information sur l'existence et le suivi de la mise en œuvre du MGP revient aux Spécialistes de sauvegardes.

▪ Administrateur de territoire/collectivités

Cette entité va désigner le Point Focal qui sera chargé de tenir le cahier d'enregistrement des plaintes et transmettre régulièrement ces dites plaintes à l'UGP du projet

▪ Comité de Gestion des Plaintes

Ce comité dont la composition est détaillée plus haut dans le processus de MGP est chargé de traitement, d'examen, d'enquêter et de donner des résolutions aux différentes plaintes reçues

▪ Collaborateurs avec le Projet

La plupart des plaintes de nature non sensible peuvent être gérées et traitées directement par les partenaires qui connaissent de plus près la situation des plaintes sur terrain. Si la plainte les concerne directement ou qu'elle porte sur une question sensible, il pourrait être nécessaire de recourir au soutien des Spécialistes en sauvegarde sociale du projet et au CGP

▪ Représentant des populations riveraines

La participation d'un riverain ou encore des parties prenantes peut être un élément positif de

transparence, mais il est important de mentionner que toutes les parties concernées comprennent quelles sont ses responsabilités et compétences (qu'il ou elle représente ?) au sein d'une communauté ou population riveraine et en quoi sa présence va contribuer au processus et à la solution

▪ **Représentant des travailleurs mobilisés dans le cadre du projet**

Plusieurs structures sont mobilisées dans le cadre du projet. Ils sont les plus aptes à apprécier la pertinence d'une plainte et sont légitimes pour édifier les autres membres du bien-fondé de la plainte. Ils peuvent également contribuer à l'information et à la sensibilisation du plaignant par rapport à la diligence de la plainte

▪ **Bailleur de fonds (Banque mondiale) ou autre partenaire**

Une partie prenante extérieure et relativement impartiale pourrait apporter une valeur ajoutée en matière de légitimité et de possibilités de réponses et de mesures, par ex. réaffectation de fonds à une activité quelconque ou de soutien à l'enquête. Il sied de noter que la CEDEAO et la Banque mondiale sont chargées de valider le présent MGP et veille à la supervision de la bonne mise en œuvre de celui-ci. Les bailleurs de fonds feront le suivi du mécanisme à travers les rapports que l'UGP produira régulièrement.

9.6 Monitoring des délais du mécanisme de gestion des plaintes

Les délais de réponse pour les différentes étapes du MGP doivent être le plus court possible afin de rendre le projet réactif vis-à-vis d'une situation de conflit et maintenir ainsi la paix sociale. Néanmoins, des situations graves ou complexe nécessiteront des analyses approfondies avec parfois la mise en place de structure de médiation. Le tableau ci-dessous présente les délais maximums recommandés pour chaque étape.

9.7 Suivi évaluation

Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du MGP sont les suivants :

- Au moins 1 atelier de lancement du MGP est organisé avec les parties prenantes du projet notamment dans chacune des trois localités ;
- Au moins 90% des plaintes émises aboutissent à un accord de résolution à l'amiable.

Les Spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales, y compris les Spécialistes Genre/GBV et SHE du projet sont chargés du suivi des indicateurs.

9.8 Coût du mécanisme de Gestion des Plaintes

Ci-après les ressources financières pour le fonctionnement du MGP

Tableau 8 : Coût estimatif de mise en œuvre du MGP dans toutes les six (06) localités

Coût estimatif du MGP					
N°	Désignations	Unité	Quantité	Coût Unitaire (\$USD)	Coût Total (\$USD)
1	5 Ateliers de lancement en raison d'un (01) par localité	1	5	1,000	5,000
2	Confection des cahiers de registres	F			500
3	Achat boîtes des stylos pour l'enregistrement des Plaintes	F			250
4	Conception et mise en place d'un logiciel pour la base des données des Plaintes	F	1	1,500	1,500
5	Renforcement des capacités des membres des comités (pendant 2 jours) pour chacune des localités	1	5	1,500	7,500
6	Diffusion et vulgarisation du MGP (AG, Dépliants, brochures, Média,) par les sauvegardes du projet	F			1,000
7	Prise en charge des réunions de comité pour une année	1	12	700	10,000
Sous Total 1					25,750
8	Imprévus (10%) du sous-total (1)				2,575
TOTAL MECANISME DE GESTION DES PLAINTES					30,000

9.9 Le Code de Conduite

Appliqué sous la coordination du projet, il sera élaboré avec l'appui d'un consultant. Il devra être signé par tous les intervenants au sein de l'unité de gestion du projet. En effet, le protocole de prévention des VBG dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet repose fondamentalement sur l'élaboration et l'adoption d'un « **Code de Conduite** » couvrant l'engagement et la responsabilité dudit Projet (code de conduite collectif, engageant le Projet en tant qu'entité), mais aussi le personnel de l'unité de gestion et toutes autres personnes impliquées dans sa mise en œuvre. Il s'agit du

- Personnel du Projet ;
- Services et prestataires de soins médicaux, psychosociaux, juridiques/judiciaires, sécurité (force de sécurité) ;
- Consultants, entreprises, et autres prestataires de services recrutés dans le cadre du Projet ;

Ce code de conduite devra être préparé et signé par toutes les structures ou partenaires associés du Projet. La signature du code entérinera l'engagement du Projet et tous les intervenants de façon individuelle, à lutter contre toutes formes de violences basées sur le genre ou commises sur les enfants, mais aussi à signaler, en toute confidentialité, tous les actes présumés ou réels de VBG/VCE commis par un des acteurs du Projet.

Les clauses relatives à la prévention des actes de violences sexistes et le code de conduite doivent être intégrés dans tous les dossiers d'appels d'offres lancés dans le cadre de la mise en œuvre du Projet. Tous les intervenants extérieurs devront se soumettre à ces exigences et porter une attention particulière à la protection des enfants et des femmes, et signaler tout acte d'exploitation et d'abus sexuel.

10 SUIVI ET ELABORATION DES RAPPORTS DU PROGRAMME DE MOBILISATION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

10.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

SOMELEC-UGP/UCR garantit la participation des parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre de ECOREAB, les parties prenantes (notamment les populations riveraines, les communautés bénéficiaires, les autorités locales, et les groupes vulnérables) participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des risques et des impacts du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes (PMPP, CGES, CPR, PEES, PGMO).

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- nombre de réunions de différentes sortes (*consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux*) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants
- nombre de suggestions et de recommandations reçues par SOMELEC-UGP/UCR à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- nombre de griefs y compris les plaintes enregistrées et traitées à terme.

Le PMPP sera mis à jour semestriellement pendant la phase de construction et annuellement pendant la phase d'exploitation du projet

10.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation et d'engagement des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés ; et alimenter la base de données du projet sur les parties prenantes du projet. Et l'existence du mécanisme de gestion des plaintes sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes.

11 SYNTHÈSE DES COUTS

Le tableau ci-dessous récapitule les coûts de mise en œuvre des plans intégrés de mobilisation des parties prenantes (PMPP & MGP). Les coûts des activités de chaque plan élaboré sont détaillés dans le rapport.

Tableau 9 : Synthèse des coûts du PMPP et du MGP du projet

DESIGNATION	COUTS (USD)
Plan de mobilisation des parties prenantes - PMPP	231,000.00
Mécanisme de gestion des plaintes - MGP	30,000.00
Rapports de Leçons de Bonnes Pratiques dans la mise en œuvre du PMPP & MGP	39,000.00
TOTAL	300,000.00

Le budget pour la mise en œuvre du PMPP est estimé à « *Trois Cent Mille (\$300,000 USD)* »

CONCLUSION

Le PMPP constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du ECOREAB-Mauritanie. Selon les dispositions du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale, le PMPP fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout Projet. Le présent document est élaboré dans le cadre de la soumission du ECOREAB-Mauritanie au financement de la Banque mondiale. Le document a été élaboré suivant une approche consultative et participative globale. Il s'agit d'un document souple et pratique qui va évoluer au fur et à mesure de la préparation et de la mise en œuvre de ECOREAB, pour prendre en compte les besoins de mobilisation, de consultation et surtout de participation effective et responsable des parties prenantes (appropriation et responsabilisation sociale des acteurs) dont les actions vont apporter une plus-value à l'atteinte des objectifs de développement du ECOREAB. La mobilisation des fonds nécessaires à sa mise en œuvre adoptera la même souplesse, et permettra ainsi au projet d'atteindre son principal objectif à savoir l'accès durable des populations mauritaniennes à l'électricité, à un coût abordable.

BIBLIOGRAPHIE

Note d'orientation à l'intention des emprunteurs, Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI, NES n°10 : Mobilisation des parties prenantes et information ; Juin 2018.

Politique d'Efficacité Énergétique de la CEDEAO, Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Février 2015.

Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) du PROJET D'ASSAINISSEMENT ET DE LA RESILIENCE URBAINE REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, Novembre 2019.

MECV, 2010, Arrêté n° 2010-029IMECVISG/ BUNE Portant missions, organisation et fonctionnement du Bureau National des Evaluations Environnementales et des Déchets Dangereux

MEE, Décret N°98-323/PRES/PM/MEE/MATS/MIHU/MS/MTT portant règlementation de la collecte, du stockage, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains du 28 juillet 1998.

Énergies Renouvelables-Mali : Réalisations, Défis et Opportunités, Résumé Exécutif, Direction National de l'Énergie du Ministère de l'Énergie et de l'Eau (MEE) de la République du Mali, 2011.

Prospectus d'investissement de l'Énergie Durable pour tous SEforALL du Mali, Direstion National de l'Énergie du Ministère de l'Énergie et de l'Eau (MEE) de la République du Mali, Mai 2019.

La Politique Énergétique National du Mali, Ministère des Mines de L'Énergie et de l'Eau, janvier 2006.

DOCUMENTS ANNEXES

Annexe 1 : Modèle du plan de consultation des parties prenantes

Stade du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Construction	Sécurité routière	Discussion avec les écoles du village Réunion publique	École élémentaire ABC 4 septembre, 15 h Mairie du village A 8 septembre, 17 h 30	Parents et enfants du village Communauté	Agent de liaison communautaire (ALC) Ingénieur des transports, directeur, ALC

Annexe 2 : Modèle de synthèse des besoins des parties prenantes

Communauté	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
Village A	Parents avec jeunes enfants	Approximativement 180 ménages touchés ; 300 enfants	Langue officielle	Informations transmises par écrit, à la radio	Garde d'enfants pour les réunions — en fin d'après-midi de préférence
Village A	Réfugiés	38 familles élargies, niveau de pauvreté	Autre langue	Visite avec traducteurs et représentants de la société civile	Graphiques, éducation sur le processus

Annexe 3 : Modèle de la stratégie de diffusion des informations

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités
Construction	Plan de gestion de la circulation	Notification sur Radio News 100.6 et copie dans la mairie du village Affiche sur le panneau d'affichage communautaire	À la radio, deux fois par jour durant les semaines de communication	Villageois, piétons et conducteurs compris	Radio News 100.6 couvre 60 % du village L'affiche sur le panneau d'affichage communautaire atteint un autre pourcentage de la population	Agent de liaison communautaire

Annexe 4 - Cadre de mobilisation des parties prenantes (CMPP)

Veuillez lire les informations qui suivent en parallèle avec le modèle de Plan de mobilisation des parties prenantes

Dans certains cas de figure, où les conditions de création d'un Plan de mobilisation des parties prenantes détaillé ne sont pas réunies, il est toujours possible d'adopter un Cadre de mobilisation des parties prenantes (CMPP). Le CMPP permettra d'orienter l'élaboration d'un PMPP, dès que les informations relatives aux lieux, aux groupes de parties prenantes et au calendrier des activités seront connues. Le champ d'application et le niveau de détail du cadre du CMPP doivent être commensurables avec la nature et l'envergure du projet, ses risques et effets potentiels, ainsi qu'avec le niveau de préoccupation dans la zone du projet. Toutefois, compte tenu du fait que toutes les informations nécessaires ne sont pas encore disponibles pour permettre aux individus de formuler des commentaires, le CMPP a besoin de plus amples détails sur la palette de questions à l'étude qu'un PMPP spécifique, lesquelles sont souvent annexées à un résumé non technique du projet ou l'accompagnent.

Il importe de rappeler ici que les individus se font leur propre opinion, négative ou positive, à propos d'un projet dans les toutes premières phases de celui-ci. Si quelques rares informations seulement leur sont communiquées, ils se feront une opinion sur la base de leurs propres discussions informelles, voire parfois, sur la base d'informations moins crédibles. S'il est important de gérer les attentes, il est en revanche préjudiciable de retarder la communication d'informations aux parties prenantes, en ce sens que leurs opinions sont alors fermement établies, et ce, même si de plus amples informations leur sont communiquées par la suite.

En l'absence de détails sur le lieu, les technologies ou autres facteurs essentiels du projet, en général parce que les décisions sur ces questions seront prises ultérieurement, le Cadre de mobilisation des parties prenantes doit être présenté sous la forme d'une approche envisagée pour la mobilisation des parties prenantes, selon les éléments évoqués plus haut, mais avec les variations suivantes :

- L'identification des parties prenantes pourrait s'étendre à une zone plus vaste que celle devant subir les effets du projet, notamment si le lieu précis n'a pas encore été identifié. Veillez à fournir des informations sur l'éventail d'options à l'étude et sur le fait que ces options se feront progressivement plus précises au fur et à mesure que vous en saurez davantage.
- Communiquez les informations sur le processus qui sera utilisé pour l'établissement d'un plan de mobilisation des parties prenantes précis, ainsi que sur les objectifs de la consultation.
- Fournissez des détails sur les premiers stades de la consultation, dès lors que vous justifierez de suffisamment d'informations pour élaborer le Plan de mobilisation des parties prenantes, et précisez que les contributions sur les meilleures méthodes de notification, de communication des informations et de consultations sont les bienvenues.
- Le cadre se doit d'établir très clairement comment les populations seront informées, dès que de plus amples informations seront disponibles, en précisant notamment le nom des médias et des sites Web qui seront utilisés. Il devra préciser le processus général qui sera utilisé, ainsi que le nombre de jours/semaines/mois durant lesquels les acteurs concernés auront la possibilité de formuler leurs commentaires sur les informations au fur et à mesure qu'elles leur seront communiquées.
- Lorsque les lieux et dates des réunions ne sont pas définitivement établis, donnez au public une idée générale du nombre de réunions prévues et de l'approche envisagée pour les consultations.
- Le CMPP doit fournir intégralement les coordonnées des personnes à contacter pour le projet, à l'intention de ceux et celles qui ont d'autres questions ou préoccupations.
- Le mécanisme de gestion des plaintes doit être pleinement décrit dans le cadre, car il n'est pas rare que des parties prenantes aient des problèmes dès la phase de planification d'un projet.

Annexe 5 : Le Registre des réclamations excluant les plaintes liées aux EAS / HS											
No du dossier	Date de réception de la plainte	Nom de la personne recevant la plainte	Où / comment la plainte a été reçue	Nom et contact du plaignant (si connus)	Contenu de la réclamation (inclure toutes les plaintes, suggestions, demandes de renseignements)	La réception de la plainte a-t-elle été confirmée au plaignant? (O / N - si oui, indiquez la date, la méthode de communication et par qui)	Date de décision prévue	Résultat de la décision (inclure les noms des participants et la date de la décision)	La décision a-t-elle été communiquée au plaignant? O / N Si oui, indiquez quand, par qui et par quel moyen de communication	Le plaignant était-il satisfait de la décision? O / N Énoncez la décision. Si non, expliquez pourquoi et si vous le savez, poursuivra- t-il la procédure d'appel.	Une action de suivi (par qui, à quelle date)?

Annexe 6 : Comptes Rendus de consultations des parties prenantes dans les 6 zones du Projet

6.1 Annexe : Compte Rendu de consultation des parties prenantes - Sélibaby

Compte Rendu de consultation des parties prenantes avec liste des personnes rencontrées et photos des sites visités - Moughataa de Sélibaby / Wilaya du Guidimakha - Mauritanie

PROJET ECOREAB- Mauritanie

Compte-rendu de mission à Sélibabi

Date : 16 octobre 2020

Lieux : Wilaya, Délégation du MEDD, Locaux du Conseil régional

Personnes rencontrées : le Wali (Gouverneur), le Hakem (Préfet), le Président du Conseil régional, le Maire de Sélibaby, les Délégués régionaux du Ministère de l'Environnement (MEDD) et du Ministère du Développement Rural (MDR), la société civile (ONG, les associations, et groupements) ; voir listes en annexe.

Objectifs de la consultation :

- Les objectifs spécifiques de la consultation sont : (i) fournir aux acteurs intéressés, une information juste et pertinente sur le projet, notamment, sa description et ses composantes ; (ii) inviter les acteurs à donner leurs avis sur les propositions ; (iii) instaurer un dialogue ; et (iv) asseoir les bases d'une mise en œuvre concertée et durable en prévision des activités que le projet va réaliser.

Ordre du jour:

- Présentation du Projet ECOREAB et Echanges avec les parties prenantes sur les outils de sauvegardes environnementales, à savoir : le CGES, le CPR, le PMPP et le PGMO.

Visite de sites:

- Prise d'images de la centrale électrique source (OMVS) et villages en zone d'intervention ;
- Relevé de coordonnées géographiques.

Résultats des discussions :

Les discussions et échanges durant le focus groupe et les rencontres avec les autorités administratives régionales, les élus et la société civile, ont permis de dégager les points suivants :

A- Avantages du projet d'électrification dans la région:

- Accès au service d'électricité des populations rurales qui en sont dépourvues
- Possibilité d'exercer des activités nécessitant de l'énergie (soudure métallique, menuiserie, couture, système froid pour le stockage des produits périssables, etc.
- Stabilisation des jeunes et de surcroît les populations dans leurs terroirs

B- Problématique actuelle du secteur de l'électricité dans la région:

Les discussions et échanges durant le focus groupe, ont permis de dégager les points suivants :

- Insuffisance de la couverture du réseau de la SOMELEC
- Cherté des services de la SOMELEC (factures)
- Coupures intempestives de l'électricité occasionnant des pannes (appareils électroménagers) et pertes (produits périssables).
- Rareté voire l'absence d'unité de froid (énergie durable et bon marché) pouvant booster la création et le développement d'activités génératrices de revenus
- Coût de l'électricité est de plus en plus cher pour les ménages au chef-lieu de la wilaya, pourtant, la ville est desservie à partir de la ligne de Manantali
- Pollution et vétusté des centrales à gas-oil (pollution sonore, de l'air et du sol)

C- Risques liés à la mise en œuvre du projet :

- Frustration des villages éligibles mais non bénéficiaires du réseau d'extension ;
- Non-respect des normes environnementales en vigueur lors des travaux d'installation des poteaux et câbles (battage abusif d'arbres, déformation du sol) ;
- Empiètement des champs agricoles ;
- Mauvais ciblage des villages bénéficiaires.

D- Propositions :

- A priori, éviter de promettre aux villages qu'ils seront bénéficiaires du système d'extension ;
- Recruter la main d'œuvre non qualifiée au niveau local ;
- Impliquer les populations locales sur les différentes phases du projet, notamment à l'identification des villages bénéficiaires ;
- Privilégier l'achat et la fourniture de matériels locaux si disponibles ;
- Programmer la restauration des sites détériorés (reboiser, déblayer, niveler le sol) ;
- Sensibiliser des populations sur les opportunités d'usage de l'énergie verte ;
- Appuyer à l'émergence d'initiatives locales d'entrepreneuriat nécessitant de l'énergie propre.

PHOTO : Focus groupe à la délégation du MEDD de Sélibabi



PHOTO : Centrale SOMELEC (OMVS) de Sélibabi



Liste des personnes rencontrées

Nom et prénom	H/F	Fonction/Titre	Contacts
Teyib Mohamed Mahmoud	H	Wali du Guidimakha	
Coulibaly Issa	H	Président du conseil régional	48074000
Mohamed NAMY	H	Hakem de Sélibaby	
Mohamed Vadel Limam	H	Délégué du MEDD	44940377
Mhamd Mahmoud Yahya	H	Délégué du MDR	46653488
Mohamed ahmedou nah	H	Président de la fédération des commerçants	46409941
Oumar THALOUL	H	Délégation régional MCIT-protection du consommateur	36184257
Mohamed vall mekhalh	H	Maire	46530136
Samba Simaka	H	Forestier	
Traoré Jiddou	H	Président Association Groupement de Recherches et Action pour le Développement Durable (GRADD)	
Mouso Koro Traoré	F	Trésorière Union des Coopératives des Femmes du Guidimakha (UCFG)	
Hassinatou Ba	F	vice-présidente Union des Coopératives des Femmes du Guidimakha (UCFG)	
Oumar Ba	H	Chargé de programme de l'Association pour le Développement de l'Irrigué au Guidimakha (ADIG)	
Demba Sow	H	Superviseur GRADD	

Haroun Camara	H	Membre (GRADD)	
Gaye Amadou Ndiaye	H	Assistant GRADD	
Demba Diallo	H	Chef service environnement	
Mohamed Fadel Cheikh Mohamed Fadel	H	Consultant international CDEAO	26232623
Ethmane Tomy	H	Consultant environnementaliste	46737382
Gueytana MOHAMED	F	Consultante Sociale et Genre	

Annexe 6.2 : Compte Rendu de consultation des parties prenantes - Mbout

Compte rendu de consultation des parties prenantes avec liste des personnes rencontrées et photos des sites visités - Moughataa de Mbout / Wilaya du Gorgol - Mauritanie

PROJET ECOREAB- Mauritanie

Compte-rendu de mission à M'bout

Date : 18 octobre 2020

Lieu : Commune de Mbout, Moughataa

Personnes rencontrées : le préfet, le sous-préfet, les élus locaux, les services départementaux du MEDD et MDR, les coopératives, associations, et groupements. La liste est jointe.

Objectifs de la consultation :

- Les objectifs spécifiques de la consultation sont : (i) fournir aux acteurs intéressés, une information juste et pertinente sur le projet, notamment, sa description et ses composantes ; (ii) inviter les acteurs à donner leurs avis sur les propositions ; (iii) instaurer un dialogue ; et (iv) asseoir les bases d'une mise en œuvre concertée et durable en prévision des activités que le projet va réaliser.

Ordre du jour:

- Présentation du Projet ECOREABet Echanges avec les parties prenantes sur les outils de sauvegardes environnementales, à savoir : le CGES, le CPR, le PMPP et le PGMO.

Visite de sites:

- Prise d'images de la centrale électrique source (OMVS) et villages en zone d'intervention ;
- Relevé de coordonnées géographiques.

Résultats des discussions :

Les discussions et échanges durant le focus groupe et les rencontres avec les autorités administratives régionales, les élus et la société civile, ont permis de dégager les points suivants :

A- Avantages du projet d'électrification dans la région:

Le projet d'électrification permettra aux villages bénéficiaires à :

- L'émergence de nouveaux services et nouvelles activités économiques ;
- L'accès au service d'électricité des populations rurales qui en sont dépourvues ;
- La possibilité d'exercer d'activités nécessitant de l'énergie (soudure métallique, menuiserie, couture, système froid pour le stockage des produits périssables, etc.
- La stabilisation des jeunes et de surcroît les populations dans leurs terroirs

B- Problématique actuelle du secteur de l'électricité dans le département:

Les discussions et échanges durant le focus groupe, ont permis de dégager les points suivants :

- L'absence d'activités et de services dépendants de l'énergie électrique ;
- L'insuffisance de la couverture du réseau de la SOMELEC ;
- La cherté des services de la SOMELEC (factures) ;
- Les coupures intempestives de l'électricité occasionnant des pannes (appareils électroménagers) et pertes (produits périssables) ;

- La rareté, voire l'absence d'unité de froid (énergie durable et bon marché) pouvant booster la création et le développement d'activités génératrices de revenus ;
- Le coût de l'électricité est de plus en plus cher pour les ménages au chef-lieu de la wilaya, pourtant, la ville est desservie à partir de la source de Manantali ;
- La pollution et vétusté des centrales à énergie fossile (pollution sonore, de l'air et du sol).

B- Risques liés à la mise en œuvre du projet :

Parmi les risques, il y'a :

- Frustration des villages éligibles mais non bénéficiaires du réseau d'extension ;
- Le non-respect des normes environnementales en vigueur lors des travaux d'installation des poteaux et câbles (battage abusif d'arbres, déformation du sol) ;
- L'empiètement des champs agricoles ;
- Mauvais ciblage des villages bénéficiaires.

C- Propositions :

- Éviter de promettre aux villages qu'ils seront bénéficiaires du système d'extension ;
- Recruter la main d'œuvre non qualifiée au niveau local ;
- Impliquer les populations locales sur les différentes phases du projet, notamment à l'identification des villages bénéficiaires ;
- Privilégier l'achat et la fourniture de matériels locaux si disponibles ;
- Programmer la restauration des sites détériorés (reboiser, déblayer, niveler le sol) ;
- Sensibiliser des populations sur les opportunités d'usage de l'énergie verte ;
- Appuyer à l'émergence d'initiatives locales d'entrepreneuriat nécessitant de l'énergie propre.

PHOTO : Focus groupe à la Mairie de Mbout



PHOTO : Centrale SOMELEC de Mbout en construction



Liste des participants

Nom & prénom	H/F	Fonction/Titre	Contact
Mohamed Abdellahi Sidi	H	Hakem / Préfet	
Cheikh Sid'Ahmed	H	Hakem Moussaid/ Préfet Adjoint	
Issagha Idrissa	H	Maire adjoint	46079699
Yacoub Abdoul Vetah	H	Inspecteur MDR	48158110
Echeikh Abdati	H	Inspecteur MEDD	46829712
Haye Mamadi	F	Présidente union des coopératives de Mbout	46911731
Sid Ahmed Saleck Ahmed Ghaly	H	Président association des jeunes de Mbout	46939137
Sidi Mohamed Melainine	H	Président REDAJ	42846962
Binta Seydou Diallo	F	Présidente des associations femmes	44200451
Aissata Diallo	F	Présidente des coopératives féminines	46099533
Mouhamedou Yahya	H	Président fédération des commerçants	46823850
Zeinebou Neine	F	Présidente union des femmes artisanes	46840263
Khaddame Khadijetou	F	Présidente coopérative agricole Vewz	42825610
Tahra Mohamed Salem	F	Présidente coopérative Teghadoum	
Mohamed Fadel Cheikh Mohamed Fadel	H	Consultant international CDEAO/BM	26232623
Ethmane Tomy	H	Consultant environnementaliste	46737382
Gueytana MOHAMED	F	Consultante Sociale et Genre	

6.3 Annexe: Compte Rendu de consultation des parties prenantes - Kaédi

Compte rendu de consultation des parties prenantes avec liste des personnes rencontrées et photos des sites visités - Moughataa de Kaédi/ Wilaya du Gorgol - Mauritanie

PROJET ECOREAB- Mauritanie

Compte-rendu de mission à Kaédi

Date : 19 octobre 2020

Lieu : Siège de la Maison familiale rurale de Kaédi

Personnes rencontrées : le Wali Moussaid/Gouverneur Adjoint, la vice-présidente du Conseil Régional, les délégués régionaux (MEDD, MDR, MCIT), les coopératives, les associations de femmes, Présidente des réseaux des ONG. Voir liste en annexe.

Objectifs de la consultation :

- Les objectifs spécifiques de la consultation sont : (i) fournir aux acteurs intéressés, une information juste et pertinente sur le projet, notamment, sa description et ses composantes ; (ii) inviter les acteurs à donner leurs avis sur les propositions ; (iii) instaurer un dialogue ; et (iv) asseoir les bases d'une mise en œuvre concertée et durable en prévision des activités que le projet va réaliser.

Ordre du jour:

- Présentation du Projet ECOREABet Echanges avec les parties prenantes sur les outils de sauvegardes environnementales, à savoir : le CGES, le CPR, le PMPP et le PGMO.

Visite de sites:

- Prise d'images de la centrale électrique source (OMVS) et villages en zone d'intervention ;
- Relevé de coordonnées géographiques.

Résultats des discussions :

Les discussions et échanges durant le focus groupe et les rencontres avec les autorités administratives régionales, les élus et la société civile, ont permis de dégager les points suivants :

A- Avantages du projet d'électrification de la région:

Redynamisation de l'économie rurale via l'installation du réseau électrique ;

- Accès au service d'électricité des populations rurales qui en sont dépourvues
- Possibilité d'exercer d'activités nécessitant de l'énergie (soudure métallique, menuiserie, couture, système froid pour le stockage des produits périssables, etc.
- Stabilisation des jeunes et de surcroît les populations dans leurs terroirs

B- Problématique actuelle du secteur de l'électricité dans la région:

Parmi les problèmes, il y'a :

- L'insuffisance de la couverture du réseau de la SOMELEC ;
- La cherté des services de la SONELEC (factures) ;
- Les délestages occasionnant des pannes (appareils électroménagers) et pertes (produits périssables) ;
- La rareté voire l'absence de chaînes de froid (énergie durable et bon marché) pouvant booster la création et le développement d'activités génératrices de revenus ;
- Le coût de l'électricité de plus en plus cher, pourtant, la ville est desservie à partir de Manantali ;
- La pollution et la vétusté des centrales à énergie fossile (pollution sonore, de l'air et du sol).

C- Risques liés à la mise en œuvre du projet :

- Non-respect des normes environnementales en vigueur lors des travaux d'installation des poteaux et câbles (battage abusif d'arbres, déformation du sol)
- Empiètement des champs agricoles
- Mauvais ciblage des villages bénéficiaires

D- Propositions :

- Recruter la main d'œuvre non qualifiée au niveau local ;
- Impliquer les populations locales sur les différentes phases du projet, notamment à l'identification des villages bénéficiaires ;
- Privilégier l'achat et la fourniture de matériels locaux si disponibles ;
- Programmer la restauration des sites détériorés (reboiser, déblayer, niveler le sol) ;
- Sensibiliser des populations sur les opportunités d'usage de l'énergie verte ;
- Appuyer à l'émergence d'initiatives locales d'entrepreneuriat nécessitant de l'énergie propre.

PHOTO : Focus groupe à la maison familiale rurale de Kaédi



PHOTO : Centrale SOMELEC de Kaédi



Liste de présence

Nom & prénom	H/F	Fonction/Titre	Contacts
Mohamed Mahmoud Mohamed Elmokhtar	H	Wali/Gouverneur p.i du Gorgol	
Bathily Alassane	H	Directeur maison familiale rurale	46721885
Laghdhaf mbareck	H	Délégation régional du MEDD	

Dah Zerough	H	Délégué régional du MDR	
Saoudatou Ly	F	Déléguée régionale du Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la famille & Vice-Présidente du Conseil Régional du Gorgol	46401562
Diallo amadou bachirou	H	Délégué régional du ministère du commerce de l'industrie et du tourisme (MCIT)	
Moustaphaha sidi	H	Fédération des commerçants de Kaédi	
Raghaya Cherif Med Vadel	F	Membre de la maison familiale rurale de Kaédi, Présidente du réseau des ONG d'environnement	46474870
Mohamed Lemine Kane	H	Agroforestier, Président ONG EMEL	46473588
Fatimetou Sidi Dedouch	F	ONG Salam, Membre de la maison familiale rurale de Kaédi	46538720
Toutou Hadramé	F	Membre de la maison familiale rurale de Kaédi	37193083
Djeynaba Djibi Ngom	F	Délégation régionale MASEF	46474273
Coumba Ba	F	Membre de la maison familiale rurale de Kaédi	46576198
Ibrahima Tall	H	Membre de la maison familiale rurale de Kaédi	46809606
Djeynaba Guissé	F	Membre de la maison familiale rurale de Kaédi	49142479
Ndiabou Konté	F	Membre de la maison familiale rurale de Kaédi	41981904
Khadijetou Ndiaye	F	Membre de la maison familiale rurale de Kaédi	46474213
Mohamed Fadel Cheikh Mohamed Fadel	H	Consultant international CDEAO/BM	26232623
Ethmane Tomy	H	Consultant environnementaliste	46737382
Gueytana MOHAMED	F	Consultante Sociale et Genre	

6.4 Annexe: Compte Rendu de consultation des parties prenantes - Boghé

Compte Rendu de consultation des parties prenantes avec liste des personnes rencontrées et photos des sites visités - Moughataa de Boghé/ Wilaya du Brakna - Mauritanie

PROJET ECOREAB- Mauritanie

Compte-rendu de mission à Boghé

Date : 20 octobre 2020

Lieu : salle de réunion commune de Boghé

Personnes rencontrées : le wali p.i, le préfet de Boghé, les élus locaux, les services régionaux et départementaux du MEDD et MDR, la société civile, les associations, et groupements, (listes en annexe)

Objectifs de la consultation :

- Les objectifs spécifiques de la consultation sont : (i) fournir aux acteurs intéressés, une information juste et pertinente sur le projet, notamment, sa description et ses composantes ; (ii) inviter les acteurs à donner leurs avis sur les propositions ; (iii) instaurer un dialogue ; et (iv) asseoir les bases d'une mise en œuvre concertée et durable en prévision des activités que le projet va réaliser.

Ordre du jour:

- Présentation du Projet ECOREAB et Echanges avec les parties prenantes sur les outils de sauvegardes environnementales, à savoir : le CGES, le CPR, le PMPP et le PGMO.

Visite de sites:

- Prise d'images de la centrale électrique source (OMVS) et villages en zone d'intervention ;
- Relevé de coordonnées géographiques.

Résultats des discussions :

Les discussions et échanges durant le focus groupe et les rencontres avec les autorités administratives régionales, les élus et la société civile, ont permis de dégager les points suivants :

A-Avantages du projet d'électrification dans la région:

- Accès au service d'électricité des populations rurales qui en sont dépourvues
- Possibilité d'exercer d'activités nécessitant de l'énergie (soudure métallique, menuiserie, couture, système froid pour le stockage des produits périssables, etc.
- Stabilisation des jeunes et de surcroît les populations dans leurs terroirs
-

B-Problématique actuelle du secteur de l'électricité dans la région:

Les discussions et échanges durant le focus groupe, ont permis de dégager les points suivants :

- Insuffisance de la couverture du réseau de la SONELEC ;
- Cherté des services de la SONELEC (factures) ;
- Coupures intempestives de l'électricité occasionnant des pannes (appareils électroménagers) et pertes (produits périssables) ;
- Rareté voire l'absence d'unité de froid (énergie durable et bon marché) pouvant booster la création et le développement d'activités génératrices de revenus ;
- Coût de l'électricité est de plus en plus cher, pourtant, la ville est desservie à partir de la source de Manantali ;

- Pollution et vétusté des centrales à énergie fossile (pollution sonore, de l'air et du sol).
-

C- Risques liés à la mise en œuvre du projet :

- Non respect des normes environnementales en vigueur lors des travaux d'installation des poteaux et câbles (battage abusif d'arbres, déformation du sol) ;
- Empiètement des champs agricoles ;
- Mauvais ciblage des villages bénéficiaires.
-

D- Propositions :

- Programmer la restauration des sites détériorés (reboiser, déblayer, niveler le sol) ;
- Recruter la main d'œuvre non qualifiée au niveau local ;
- Impliquer les populations locales sur les différentes phases du projet, notamment à l'identification des villages bénéficiaires ;
- Privilégier l'achat et la fourniture de matériels locaux si disponibles ;
- Sensibiliser des populations sur les opportunités d'usage de l'énergie verte ;
- Appuyer à l'émergence d'initiatives locales d'entrepreneuriat nécessitant de l'énergie propre.

PHOTO : Focus group à la Mairie de Boghé



PHOTO : Centrale SOMELEC de Boghé : N 16° 36. 129'' / WO 14° 14. 489''



Liste de présence

Nom & prénom	H/F	Fonction/Titre	Contacts
Mohamed Lemine	H	Wali p.i du Brakna	
Mahfoud ould Zaid	H	Délégué régional du MEDD	
Mohamed Boydiya	H	Délégué régional du MDR	
Mohamedou Sidi Aly	H	Hakem de Boghé	
Ahmadu Amadou Dia	H	Maire adjoint de Boghé	36731017
Mbaye Demba Yéro	H	Président ONG APESE	46775234
Diallo Mamadou	H	Inspecteur MDR	
Samba Fall	H	Président ONG New vision	46512572

Mamadou Baba Diallo	H	Entrepreneur / Commerçant	46701428
Mariatou Abdallahi Dia	F	Présidente ONG Fabouyo	46515494
Amadou Samba Sao	H	Animateur jeunesse	46521669
Mohamed Fadel Cheikh Mohamed Fadel	H	Consultant international CDEAO	26232623
Ethmane Tomy	H	Consultant environnementaliste	46737382
Gueytana MOHAMED	F	Consultante Sociale et Genre	

6.5 Annexe : Compte Rendu de consultation des parties prenantes - Rosso

Compte Rendu de consultation des parties prenantes avec liste des personnes rencontrées et photos des sites visités - Moughataa de Rosso/ Wilaya du Trarza - Mauritanie

PROJET ECOREAB- Mauritanie

Compte-rendu de mission à Rosso

Date : 21 – 22 octobre 2020

Lieu : Délégation régionale du MEDD et Maison Leader du village de Toungouène

Personnes rencontrées : le wali adjoint, les élus locaux, les services régionaux déconcentrés du MEDD, du MCIT et MDR, la société civile, les associations, et groupements de producteurs. Voir liste en annexe.

Objectifs de la consultation :

- Les objectifs spécifiques de la consultation sont : (i) fournir aux acteurs intéressés, une information juste et pertinente sur le projet, notamment, sa description et ses composantes ; (ii) inviter les acteurs à donner leurs avis sur les propositions ; (iii) instaurer un dialogue ; et (iv) asseoir les bases d'une mise en œuvre concertée et durable en prévision des activités que le projet va réaliser.

Ordre du jour:

- Présentation du Projet ECOREABet Echanges avec les parties prenantes sur les outils de sauvegardes environnementales et sociales, à savoir : le CGES, le CPR, le PMPP et le PGMO.

Visite de sites:

- Prise d'images de la centrale électrique source (OMVS) et villages en zone d'intervention ;
- Relevé de coordonnées géographiques.

Résultats des discussions :

Les discussions et échanges durant le focus groupe et les rencontres avec les autorités administratives régionales, les élus et la société civile, ont permis de dégager les points suivants :

A-Avantages du projet d'électrification dans la région:

- Accès au service d'électricité des populations rurales qui en sont dépourvues
- Possibilité d'exercer d'activités nécessitant de l'énergie (soudure métallique, menuiserie, couture, système froid pour le stockage des produits périssables, etc.) ;
- Stabilisation des jeunes et de surcroît les populations dans leurs terroirs
-

B-Problématique actuelle du secteur de l'électricité dans la région:

Les discussions et échanges durant le focus groupe, ont permis de dégager les points suivants :

- Insuffisance de la couverture du réseau de la SOMELEC
- Cherté des services de la SONELEC (factures)
- Coupures intempestives de l'électricité occasionnant des pannes (appareils électroménagers) et pertes (produits périssables).
- Rareté voire l'absence d'unité de froid (énergie durable et bon marché) pouvant booster la création et le développement d'activités génératrices de revenus
- Coût de l'électricité est de plus en plus cher pour les ménages au chef-lieu de la wilaya, pourtant, la ville est desservie à partir de la source de Manantali
- Pollution et vétusté des centrales à énergie fossile (pollution sonore, de l'air et du sol)

C- Risques liés à la mise en œuvre du projet :

- Non-respect des normes environnementales en vigueur lors des travaux d'installation des poteaux et câbles (battage abusif d'arbres, déformation du sol)
- Empiètement des champs agricoles
- Coût de pompage avec le gas-oil très élevé
- Mauvais ciblage des villages bénéficiaires
-

D- Propositions :

- Recruter la main d'œuvre non qualifiée au niveau local
- Impliquer les populations locales sur les différentes phases du projet, notamment à l'identification des villages bénéficiaires
- Privilégier l'achat et la fourniture de matériels locaux si disponibles
- Programmer la restauration des sites détériorés (reboiser, déblayer, niveler le sol)
- Sensibiliser des populations sur les opportunités d'usage de l'énergie verte
- Appuyer à l'émergence d'initiatives locales d'entrepreneuriat nécessitant de l'énergie propre.

PHOTO : Centrale SOMELEC de Rosso



PHOTO : Focus group spécifique avec les agriculteurs de Rosso (première zone agricole irriguée du pays)



Liste de presence

Nom & prénom	H/F	Fonction/Titre	Contacts
Abderrahman SIDI MOHAMED	H	Wali p.i	
Isselkou MOHAMED SAGHIR	H	Hakem/ Préfet de Rkiz	46451471
Khatti ATIG	H	Délégué Régional MDR	49525326
Mohamed Lemine Beybe	H	Délégué Régional p.i du MEDD, Chef service suivi	46474362
Bocar MBODJ	H	Inspecteur MEDD -Rosso	44554406
Alassane BA	H	Délégué régional du MCIT	41668982
Tijani SOUEILIM	H	Président du réseau des régional des ONG de l'environnement et le développement durable au Trarza	46543822

Abdellahi MOHAMED	H	Président ONG OMED	31036586
Lemliha ABDELLAHI	F	GFF – PK19	22 147446
Meylound KHALIH	H	AMAN	41134824
Saliou SARR	H	APGDE	22227484
Baba AHMED	H	AMEF	46558882
Mohamed Fadel Cheikh Mohamed Fadel	H	Consultant international CDEAO	26232623
Ethmane Tomy	H	Consultant environnementaliste	46737382
Gueytana MOHAMED	F	Consultante Sociale et Genre	

Lite Focus group spécifique avec des agriculteurs (riz et maraichage)

Nom et Prénom	Contact
Brahim N'Dao	44378695
Bocar M'Bodj	44554406
Ba Babayel	46742954
Ousmane Nayedio Sow	46716187
Amadou Malal Diallo	46777735
Ibrahima Sileymane Ba	46536825
Binta Mamadou Dia	32671909
Fatimata Moussa Diallo	46860969
Mamadou Hamet Diallo	46559365
Oumar Oul Mohamed Mahmoudou	46987557
Oumoul Khairi Mint Boyrik	46834359
Fatou M'Bouki Gaye	48309877
Dieda N'Dao	49451991
Fatma Aida Diagne	48028420
Aida Gueiye	44745635
Binata N'Diaye	49876685
Fatima Sy	-
Kossango Gaye	47097769
Khady Ly	-
Mariem Lo	47500488
Modiom Loghmane	46597401
Aicha Seye	46407030
Mariem Kane	46068616
N'Doumbellé N'Doye	-
Awa N'Dioye	49128330
Coumba Dia	47462398
Sidi Mohamed Ould Cheliaye	22151851
Aly Ould Ayih	22108233
Mohamed Ould Hadrami	41211101
Mohamed Lemine	44310861

6.6 Annexe: Compte Rendu de consultation des parties prenantes – Nouakchott Ouest

Compte Rendu de consultation des parties prenantes avec liste des personnes rencontrées et photos des sites visités - Moughataas de Sebkha, Ksar et Tévragh Zeina / Wilaya de Nouakchott Ouest - Mauritanie

PROJET ECOREAB- Mauritanie

Compte-rendu de mission à Nouakchott Ouest (Sebkha, Tévragh zeina et Ksar)

Date : 2, 3 et 4 Novembre 2020

Lieu des rencontres : la Wilaya et les Bureaux des 3 Préfets

Personnes rencontrées : le Wali de Nouakchott Ouest, les 3 Hakems/Préfets et les services départementaux, des élus locaux, les représentants du ministère de l'environnement et du développement durable, du MCIT, des ONG, la fédération des commerçants, le groupement des jeunes (listes en annexe).

Objectifs de la consultation :

- Les objectifs spécifiques de la consultation sont : (i) fournir aux acteurs intéressés, une information juste et pertinente sur le projet, notamment, sa description et ses composantes ; (ii) inviter les acteurs à donner leurs avis sur les propositions ; (iii) instaurer un dialogue ; et (iv) asseoir les bases d'une mise en œuvre concertée et durable en prévision des activités que le projet va réaliser.

Ordre du jour:

- Présentation du Projet ECOREAB et Echanges avec les parties prenantes sur les outils de sauvegardes environnementales, à savoir : le CGES, le CPR, le PMPP et le PGMO.

Visite de sites:

- Prise d'images de la centrale électrique source (OMVS) et villages en zone d'intervention ;
- Relevé de coordonnées géographiques.

Résultats des discussions :

Les discussions et échanges durant le focus groupe et les rencontres avec les autorités administratives régionales, les élus et la société civile, ont permis de dégager les points suivants :

A-Avantages du projet d'électrification:

- Amélioration des conditions de vie des populations qui n'avaient pas accès au réseau électrique
- Réduction du coût de l'électricité
- Accès à l'énergie verte et non polluante
- Possibilité d'exercer d'activités nécessitant de l'énergie (soudure métallique, menuiserie, couture, système froid pour le stockage des produits périssables, etc.) ;
- Création activités génératrices de revenus dépendantes de l'électricité

B-Problématique actuelle du secteur de l'électricité:

Les discussions et échanges durant le focus groupe, ont permis de dégager les points suivants :

- Distance très élevée entre certains foyers et les sources de branchements (poteaux)
- Densité très élevée de branchements sur des lignes de faibles capacités (marché Sebkha)
- Insuffisance de la couverture du réseau de la SOMELEC
- Cherté des services de la SONELEC (factures)

- Coupures intempestives de l'électricité occasionnant des pannes (appareils électroménagers) et pertes (produits périssables).
- Rareté voire l'absence d'unité de froid (énergie durable et bon marché) pouvant booster la création et le développement d'activités génératrices de revenus
- Pollution et vétusté des centrales à énergie fossile (pollution sonore, de l'air et du sol)
-

C- Risques liés à la mise en œuvre du projet :

- Le recrutement d'entreprises non compétentes
- Non implication des populations locales sur les différentes phases de mise en œuvre du projet
- Non-respect des normes environnementales et sociales en vigueur lors des travaux d'installation des poteaux et câbles (battage abusif d'arbres, déformation du sol)
- Empiètement des champs agricoles
- Mauvais ciblage des villages bénéficiaires

D- Propositions:

- Recruter la main d'œuvre non qualifiée au niveau local
- Impliquer les populations locales sur les différentes phases du projet, notamment sur l'identification des villages bénéficiaires
- Privilégier l'achat et la fourniture de matériels locaux si disponibles
- Programmer la restauration des sites détériorés (reboiser, déblayer, niveler le sol)
- Sensibiliser des populations sur les opportunités d'usage de l'énergie verte
- Appuyer à l'émergence d'initiatives locales d'entrepreneuriat nécessitant de l'énergie propre.

PHOTO : Réunion à la préfecture de sebkha



Liste des participants

Date : 02/11/2020

Lieu : préfecture de Sebkh

Nom & prénom	H/F	Fonction/Titre	Contacts
Abderrahman ELHACEN	H	Wali de Nouakchott Ouest	
Boullah SIDI MOHAMED	H	Hakem/Préfet	44481249

Lalla MOHAMED ABDELLAHI	F	Hakem Adjointe	
Abderrhaman CHAVII	H	Représentant fédération commerce	22644079
Diyé Galadiou BA	F	Cheffe Service commerce	36601768
Manvechaina MOHAMED MBARECK	F	Inspectrice MEDD	46422022
Ahmedou SIDI	H	Syndicat des commerçants ambulants	

PHOTO : Réunion à la préfecture du Ksar



Liste de présence

Date : 03/11/2020

Lieu : Préfecture du Ksar

Nom & prénom	H/F	Fonction/Titre	Contacts
Derjalha LEMHABA	F	Hakem/ Préfet	44481246
Atiketou Taleb Mohamed	F	Secrétaire Générale de la Préfecture	
Mohamed Keyari	H	Adjoint au Maire	
Boba SALEM	H	Chef de centre de la SOMELEC	
Taleb MOHAMED VALL	H	Inspecteur du MEDD	
Mohamed Vall MOHAMED SALEM	H	Représentant de la fédération du Commerce	
Mohamed Cheikh ELBOU	H	Président réseau des ONG « Solidarités »	
Mohamed Amar SIDI MOHAMED	H	Chef Unité de la Garde	

PHOTO : Réunion à la préfecture de Teveragh Zeina



Liste de présence

Date : 04/11/2020

Lieu : Préfecture de Teveragh Zeina

Nom & prénom	H/F	Fonction/Titre	Contacts
Ahmed Mohamed Abderrahmane MOINE	H	Hakem/ Préfet	44481242
Taleb Mohamed LEMRABOTT	H	Maire de Teveragh Zeina	
Ahmeda ABASS	H	Représentant Fédération Commerce	47572657
Houssein BELLATI	H	Inspecteur MEDD	48367848
Abdellahi AHMED	H	ONG Environnement et Santé	46515281
Mohamed Lemine LEHDHANA	H	Vice-Président Réseau des ONG « Education »	22253092
Ousmane MOHAMED	H	Réseau des Associations de Jeunes	

PHOTO : Centrale SOMELEC (OMVS) de Nouakchott





Annexe 7: Lettre d'introduction de la CEDEAO visée par les Autorités au passage de la mission

COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

 Département Energie et Mines
 Direction de l'Energie et des Mines

LETTRE D'INTRODUCTION

A qui de droit

Madame/Monsieur

La Commission de la CEDEAO à travers son Département Energie et Mines a initié avec la Banque mondiale le Projet Régional d'Accès à l'Electricité de la CEDEAO (ECOWAS-REAP), qui vise à accroître l'accès des populations ouest africaine à l'électricité. La phase 1 du projet qui concerne le Mali, la Guinée et la Guinée Bissau est en cours de mise en œuvre.

Dans le cadre de la préparation de la phase 2 dudit projet qui inclut plusieurs autres pays dont la Mauritanie, la CEDEAO a recruté **Mr Mohamed Fadel Aghdhafna CHEIKH MOHAMED FADEL** afin de préparer les documents cadres de sauvegarde du projet (CGES, CPR, PGMO, PEPP, PEES). Il aura à conduire une collecte de données auprès des structures nationales compétentes et à rencontrer les populations des zones concernées par le projet.

A cet effet, et compte tenu de l'importance de cette étude pour la mise en œuvre du projet en Mauritanie, la Commission de la CEDEAO sollicite l'appui des Autorités Administratives ainsi que des Organismes Publics et Privés pour permettre à Mr Mohamed Fadel Aghdhafna CHEIKH MOHAMED FADEL d'effectuer ses prestations dans les meilleures conditions.

Comptant sur votre franche collaboration, je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Sédiko DOUKA

Commissaire Energie et Mines

ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice

Ministère du Pétrole, des Mines
et de l'Energie

Direction de l'Electricité et de la
Maîtrise de l'Energie



الجمهورية الإسلامية الموريتانية
شرف – إخاء – عدل

وزارة البترول والمعادن والطاقة

مديرية الكهرباء والتحكم في الطاقة

N° 0000126 /M.P.M.E/D.E.M.E

Nouakchott, le 06 NOV 2020
انوكشوط في

Le Directeur

المدير

Lettre d'introduction

Objet : Étude environnementale préparatoire du projet régional d'accès à l'électricité -
CEDEAO-Banque Mondiale

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre de la préparation du projet en objet dont la Mauritanie bénéficie, au même titre que d'autres pays de la CEDEAO, il est prévu l'élaboration des documents cadres de sauvegarde environnementale et sociale pour l'accès aux financements de la Banque mondiale. Le projet concerne les wilayas du Guidimagha, Gorgol, Brakna, Trarza, Nouakchott Sud, Nouakchott Nord et Nouakchott Ouest.

La CEDEAO a recruté Monsieur Mohamed Fadel Aghdhafna CHEIKH MOHAMED FADEL, consultant, pour la réalisation de ces études. Au titre de ces activités, il aura à conduire une collecte de données auprès des structures nationales compétentes et rencontrer les acteurs et les populations dans les zones concernées par le projet.

A cet effet, et compte tenu de l'importance de ces études pour la mise en œuvre du projet en Mauritanie, La Direction de l'Électricité et de la Maîtrise de l'Énergie (DEME) sollicite l'appui des autorités administratives ainsi que les organismes publics et privés pour permettre au consultant d'effectuer sa mission dans les meilleures conditions.

En comptant sur votre collaboration, je vous demande d'agréer, l'expression de ma considération distinguée.

Brahim ABDALLAHI



Tél /Fax: +(222) 45 29 74 58 BP: 4921 Nouakchott - Mauritanie